Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 4 JUILLET 2014

105^{ème} SEANCE

PROCES-VERBAL

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 105ème séance le 4 juillet 2014 et était consacré à son installation.

L'ouverture de la séance a été assurée par le doyen des membres, Monsieur Joël DANLOUX, président pour le début de la séance et par Monsieur Dominique BUR, Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet Coordonnateur de Bassin.

La séance était présidée ensuite, après son élection, par le Président du Comité de Bassin, Monsieur André FLAJOLET.

... - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Représentants des Régions

Nord Pas-de-Calais :

VERNIER Jacques

Représentants des Départements

Nord :

BEAUCHAMP Charles (mandat à Mr SCHEPMAN Jean jusqu'à son arrivée à 11 h 34)
GOSSET Jean-Marc
SCHEPMAN Jean

Pas-de-Calais :

LOQUET Ludovic
POHER Hervé

Somme :

BOULOGNE Michel
CAMUS Dominique
MATHON Gilbert

Représentants des Communes ou groupements de Communes

Communes rurales ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales (dont un représentant d'une commune ou d'un EPCI du littoral) :

CHEVALIER Nicole *(Littoral)*
DEFLESSELLE Claude
SERGENT Michel
RAOULT Paul

Agglomérations de plus de 100 000 habitants ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 habitants (dont un représentant d'une commune ou d'un EPCI du littoral) :

DALEUX Lyse (départ à 12h00)
DETOURNAY Alain
PATRIS Jacques
RINGOT Bertrand

Communes du littoral :

HAUSSOULIER Stéphane

Divers :

COTEL Jacques
COTTEL Jean-Jacques
FLAJOLET André
LENGLET Bernard
SWITAJ Olivier

REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Usagers Professionnels « Agriculture, Pêche maritime, Batellerie, Tourisme » :

Agriculture

BRAYER Charlotte
DELCOURT Luc
FAICT Olivier
ROUSSEL Bruno
DEVIENNE Mathieu *(Agriculteur biologique)*

Pêche maritime

MONTASSINE Gérard

Batellerie

CAILLIEZ Annie

Usagers Professionnels « Entreprises à caractère industriel et artisanat » :

Industrie

DECOOL François
DELAUME Jacques
LEFEBVRE Jérôme
LEMAY Patrick
POULAIN Olivier
VANTYGHEM Thierry

Producteurs d'Electricité

VAVASSEUR Philippe

Usagers Non Professionnels :

Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

BARAS Jean-Marie
SAILLIOT Pascal

Associations agréées de défense des consommateurs

BULA Danièle
DEFOSSEZ Danièle
SIX Alain

Associations agréées de protection de la Nature

BARBIER Luc
BAZIN Danièle *(littoral)*
DANLOUX Joël
DHENIN- VERBRUGGHE Ginette

Personnes Qualifiées et Milieux Socio-Professionnels :

Personnes qualifiées

PRZESZLO Yannick
VALET Jean-Marc

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

BUR Dominique
Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais,
Préfet Coordonnateur de Bassin

PASCAL Michel accompagné Monsieur PRÉVOST Olivier
DREAL Nord Pas-de-Calais, Délégué de Bassin

En tant que représentants :

Mr DEFRESNE Jean-Pierre, représentant Mr PAPINUTTI Marc,
Mr FOUQUART Pascal, représentant Mme HOFFERER Sabine
Mr GUILLARD Alain, représentant Mr GRALL Jean-Yves
Mr HITIER Benoist, représentant Mr VINCENT Patrick
Mr LALAUT Yves, représentant le / la Directeur(trice) du Grand Port Maritime de Dunkerque (en cours de nomination)
Mr MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Mr DÉMARCQ François,
Mr OBLED Loïc, représentant Mme GAUTHIER Odile
Mr POYET Patrick, représentant Mme DUPONT-KERLAN Elisabeth,
Mme SARGIAN Peggy, représentant Mr LAROUSSINIE Olivier
Mr ROMONT Philippe, représentant Mr RATEL Christian,
Mr SANDROCK Yann, représentant le/ la DIRECCTE Nord Pas-de-Calais (en cours de nomination)

Membres Consultatifs

BUR Dominique
Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais,
Préfet Coordonnateur de Bassin
En tant que Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

THIBAULT Olivier
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Accompagné de Mme CORDONNIER Monique, Mme LECLERCQ Lydie, Mme LESSENS Géraldine, Mr MARIEN Pierre, Mme MARTIN Delphine, Mme PONCET Dominique, Mr PRUVOT Francis, Mme TRAISNEL Sandrine, Mr VALIN Vincent

Divers

Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

KARPINSKI Jean-Philippe

Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

LEFEBVRE Jean-Pierre

Autres Divers

DELELIS Annick,
Professeur Emérite de l'Université Lille 2
Membre sortante du Comité de Bassin Artois-Picardie

HURTAUX Paul,
Conseil Général du Pas-de-Calais

PREVOST Olivier,
Accompagnant Mr PASCAL Michel

ETAIENT EXCUSÉS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Représentants des Régions

Nord Pas-de-Calais :

CAU Emmanuel

Picardie :

VEILLERETTE François

Représentants des Départements

Nord :

BEAUCHAMP Charles (mandat à Mr SCHEPMAN Jean jusqu'à son arrivée à 11 h 34)
BOUSSEMART Gérard (Mandat à Mr SCHEPMAN Jean)

Pas-de-Calais :

GAQUÈRE Raymond (Mandat à Mr LOQUET Ludovic)
PETIT Bertrand (Mandat à Mr POHER Hervé)

Aisne :

THOMAS Thierry (Mandat à Mr RAOULT Paul)

Communes du littoral :

RAPIN François (Mandat à Mr FLAJOLET André)
SCHOUTEDEN Jean (Mandat à Mr POHER Hervé)

Divers :

CORNU COULON Emilie (Mandat à Mr MATHON Gilbert)

REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Usagers Professionnels « Agriculture, Pêche maritime, Batellerie, Tourisme » :

Tourisme

MENU Daniel (Mandat à Mr MONTASSINE Gérard)

Industrie

DESBUQUOIS Luc (Mandat à Mr ROUSSEL Bruno)
LUCQ Chantal (Mandat à Mr DECOOL François)
POIRIER Thierry *(industrie portuaire)*

Distributeurs d'eau

RATTE Yannick (Mandat à Mr LEMAY Patrick)

Personnes Qualifiées et Milieux Socio-Professionnels :

Milieux Socio-Professionnels

ROBITAILLE Hugues (Mandat à Mr FAICT Olivier)
VAILLANT Alain (Mandat à Mr DANLOUX Joël)

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

CORDET Jean-François
Préfet de la Région Picardie

COUPU Jean-Marie
Directeur Interrégional de la Mer Manche orientale mer du Nord

DÉMARCQ François — Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi
Directeur Général Délégué
du BRGM

DUPONT-KERLAN Elisabeth — Représentée par Mr POYET Patrick
Directrice Générale de l'Office National
de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

GAUTHIER Odile — Représentée par Mr OBLED Loïc
Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral
et des Rivages Lacustres

GRALL Jean-Yves — Représenté par Mr GUILLARD Alain
Directeur de l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais

HOFFERER Sabine — Représentée par Mr FOUQUART Pascal
Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
du Nord Pas-de-Calais

HOTTIAUX Laurent
Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales Nord Pas-de-Calais

LAROUSSINIE Olivier — Représenté par Mme SARGIAN Peggy
Directeur de l'Agence des Aires
Maritimes Protégées (AAMP)

PAPINUTTI Marc — Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre
Directeur Général de VNF

RATEL Christian — Représenté par Mr ROMONT Philippe
Directeur Régional des finances
publiques du Nord Pas-de-Calais et du
département du Nord

VINCENT Patrick — Représenté par Mr HITIER Benoist
Directeur Général de l'Institut Français
de Recherche pour l'exploitation de la
Mer (IFREMER)

Le / la DIRECCTE Nord Pas-de-Calais — Représenté par Mr SANDROCK Yann
(En cours de nomination)

Le / La Directeur (trice) du Grand Port Maritime — Représentée par Mr LALAUT Yves
de Dunkerque

Membres Consultatifs

BAILLY-TURCHI Maud
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS :

Le comité de bassin ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés (art 11 du décret 2006-672 du 8 juin 2006).
Un membre peut donner mandat à un autre membre. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats (Art D213-24, I du code de l'environnement).
Les membres du comité de bassin qui représentent l'Etat peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent (art.3 du décret 2006-672).

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
SCHEPMAN Jean	BEAUCHAMP Charles (jusqu'à son arrivée à 11h34)
SCHEPMAN Jean	BOUSSEMART Gérard
MATHON Gilbert	CORNU COULON Emilie
LOQUET Ludovic	GAQUERE Raymond
POHER Hervé	PETIT Bertrand
POHER Hervé	SCHOUTEDEN Jean
FLAJOLET André	RAPIN Jean-François
RAOULT Paul	THOMAS Thierry
Collège des Usagers	
ROUSSEL Bruno	DESBUQUOIS Luc
DECOOL François	LUCQ Chantal
MONTASSINE Gérard	MENU Daniel
LEMAY Patrick	RATTE Yannick
FAICT Olivier	ROBITAILLE Hugues
DANLOUX Joël	VAILLANT Alain
Collège de L'Etat et de ses établissements publics	
LALAUT Yves	Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque
SANDROCK Yann	DIRECCTE NPDC
MOSSMANN Jean-Rémi	DEMARCQ François
POYET Patrick	DUPONT-KERLAN Elisabeth
OBLED Loïc	GAUTHIER Odile
GUILLARD Alain	GRALL Jean-Yves
FOUQUART Pascal	HOFFERER Sabine
SARGIAN Peggy	LAROUSSINIE Olivier
DEFRESNE Jean-Pierre	PAPINUTTI Marc
ROMONT Philippe	RATEL Christian
HITIER Benoist	VINCENT Patrick

ORDRE DU JOUR

0 - Présentation générale du déroulement de la séance d'installation

1 - Election du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

2 - Examen et Adoption du règlement intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie

3 - Election des Vice-Présidents du Comité de Bassin Artois-Picardie

4 - Elections des représentants du Comité de Bassin Artois - Picardie :

- A l'instance de représentation :

4.1 - Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :
- Elections des membres des collèges des collectivités territoriales et des usagers

- Aux commissions issues du Comité de Bassin :

4.2 - Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification
- Présentation par le Président du Comité de Bassin de la liste des 9 membres désignés hors Comité de Bassin de la CPMNAP,
- Elections des membres des collèges des collectivités territoriales et des usagers,
- Elections du Président et du Vice-Président

4.3 - Commission Permanente Eau et Agriculture :
- Elections des membres des collèges des collectivités territoriales et des usagers,
- Elections du Président et du Vice-Président

4.4 - Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable :
- Elections des membres des collèges des collectivités territoriales et des usagers,
- Elections du Président et du Vice-Président

4.5 - Commission Inondation :
- Elections des membres des collèges des collectivités territoriales et des usagers,
- Election du Vice-Président

4.6 - Commissions Territoriales :
- Elections des Présidents et Vice-Présidents

5 - Elections aux autres instances de représentation :

5.1.- Comité National de l'Eau :
- Election des 4 représentants des collectivités territoriales du Comité de Bassin

5.2. - Conférence Permanente des Epandages du bassin Artois-Picardie :
- Elections des membres des collèges des collectivités territoriales et des usagers du Comité de Bassin

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord Pas-de-Calais, Préfet Coordonnateur de Bassin, ouvre la séance d'installation à 9h41.

Il indique que le quorum est atteint malgré l'absence de quelques membres retenus pour une réunion importante ce même jour au Conseil Régional Nord Pas-de-Calais.

Monsieur BUR souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et la remercie pour sa présence pour cette séance importante du 4 juillet 2014 qui installe le Comité de Bassin Artois-Picardie pour un nouveau mandat 2014-2020.

Il souligne que le Comité de Bassin est marqué par une grande diversité de représentation. En effet, en plus des représentants de l'Etat et de ses établissements publics, il compte dans ses membres :

- des élus : ruraux, urbains, du littoral ou de l'intérieur des terres, en tant que maires, conseillers généraux, conseillers régionaux,
- des représentants des milieux économiques : représentants des industries, des agriculteurs, des pêcheurs amateurs et professionnels,
- des représentants du monde associatif, de la protection de l'environnement et de défense des consommateurs.

Monsieur BUR explique qu'en tant que représentant du gouvernement et de l'Etat, il a été chargé du processus de récolte des candidatures et de transmission au Ministère de l'Environnement afin de préparer la publication des désignations au Journal Officiel.

Ce processus s'est achevé ce matin du 4 juillet 2014 par la publication de l'arrêté. Les services de l'Agence ont pu anticiper cette situation afin d'organiser dans les meilleures conditions cette séance d'installation.

Monsieur BUR tient à s'adresser à Madame DELELIS, concernée directement par ce dernier arrêté de nomination pour le Comité de Bassin Artois-Picardie.
Il explique avoir proposé de renouveler le mandat de Madame DELELIS en tant que personne qualifiée.
Cette proposition n'a pas été retenue par le Ministère de façon à permettre de faire entrer au Comité à la suite de la demande de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique), un agriculteur biologique supplémentaire : Monsieur Yannick PRZESZLO.

Il existe donc désormais deux agriculteurs biologiques au sein du Comité avec Monsieur PRZESZLO et Monsieur DEVIENNE (désigné quant à lui par les chambres d'agriculture) qui auront la charge de représenter avec autant de compétence et d'efficacité leur activité économique que Madame DELELIS a pu le faire dans son champ d'intervention.

Monsieur BUR souligne que le Cabinet de la Ministre de l'Environnement a demandé à ce que Madame DELELIS puisse continuer à être associée aux travaux du Comité.

Monsieur BUR souligne que parmi les 80 membres du Comité de Bassin Artois-Picardie, ¼ sont nouveaux.
Il souhaite la bienvenue à ces nouveaux membres et leur explique que le Comité de Bassin est une enceinte de dialogue, d'échange d'idées, de construction de consensus et de compromis, ce qui est essentiel dans le domaine de l'eau car la ressource est rare et doit être utilisée à bon escient et partagée pour les différentes activités que le Comité représente.

Monsieur BUR explique s'être appliqué pour les désignations qui lui incombaient directement, à s'approcher de la parité homme / femme.

A l'échelle du comité, le taux reste faible : 16% de femmes (13 femmes pour 80 membres) : il reste donc des marges de progrès à accomplir. Cette avancée sera à poursuivre avec les futurs renouvellements.

Monsieur BUR souligne qu'une séance de Comité de Bassin représente avant tout un moment de démocratie participative.

Cette séance particulière est relative à son installation avec un cycle électoral à accomplir pour les différentes instances qui composeront les futurs travaux.

Sont à élire : 10 Présidents, 15 Vice-Présidents et 17 scrutins de liste sont à réaliser.

Monsieur BUR explique enfin intervenir au comité de bassin, d'une part en tant que Préfet Coordonnateur de Bassin pour les services de l'Etat et d'autre part en tant que Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Monsieur BUR laisse la parole à Monsieur Olivier THIBAULT, Directeur Général de l'Agence de l'Eau pour présenter les membres nouvellement désignés.

Monsieur THIBAULT confirme que la composition du Comité de Bassin Artois-Picardie est officialisée par deux arrêtés du 26 juin et du 30 juin 2014 parus le 4 juillet 2014 matin. Il détaille nominativement les membres et leurs collèges de représentation conformément à ces deux arrêtés.

Représentants des collectivités territoriales

Conseils régionaux
Nord - Pas-de-Calais

M. Emmanuel CAU.
M. Jacques VERNIER.

Picardie

M. François VEILLERETTE.

Conseils généraux
Nord

M. Charles BEAUCHAMP.
M. Gérard BOUSSEMART.
M. Jean-Marc GOSSET.
M. Jean SCHEPMAN.

Pas-de-Calais

M. Bertrand PETIT.
M. Raymond GAQUERE.
M. Hervé POHER.
M. Ludovic LOQUET.

Aisne

M. Thierry THOMAS.

Somme

M. Michel BOULOGNE.
M. Gilbert MATHON.
M. Dominique CAMUS.

Communes rurales ou établissements publics de coopération intercommunale majoritairement composés de communes rurales (dont 1 situé en bord de mer) :

M. Paul RAOULT.
M. Michel SERGENT.
Mme Nicole CHEVALIER.
M. Claude DEFLESSELLE.

Agglomérations de plus de 100 000 habitants ou établissements publics de coopération intercommunale comportant au moins une agglomération de plus de 100 000 habitants (dont 1 situé en bord de mer) :

Mme Lise DALEUX.
M. Bertrand RINGOT.
M. Alain DETOURNAY.
M. Jacques PATRIS.

Communes du littoral

M. Jean SCHOUTEDEN.
M. Stéphane HAUSSOULIER.
M. Jean-François RAPIN.

Autres communes

Mme Emilie CORNU-COULON.
M. Jean-Jacques COTTEL.
M. Olivier SWITAJ.
M. Jacques COTEL.
M. André FLAJOLET.
M. Bernard LENGLET.

Représentants des usagers

Agriculture

Mme Charlotte BRAYER.
M. Luc DELCOURT.
M. Bruno ROUSSEL.
M. Olivier FAICT.
M. Mathieu DEVIENNE (agriculture biologique).

Pêche maritime

M. Gérard MONTASSINE.

Batellerie

Mme Annie CAILLIEZ.

Tourisme

M. Daniel MENU.

Industries dont un représentant des industries portuaires ou un représentant des industries du tourisme littoral

M. Patrick LEMAY.
M. Olivier POULAIN.
M. Jacques DELAUME.
Mme Chantal LUCQ.
M. Jérôme LEFEBVRE.
M. Thierry VANTYGHEM.
M. François DECOOL.
M. Luc DESBUQUOIS.
M. Thierry POIRIER.

Producteurs d'électricité

M. Philippe VAVASSEUR.

Distributeurs d'eau

M. Yannick RATTE.

Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

M. Jean-Marie BARAS.
M. Pascal SAILLIOT.

Associations agréées de défense des consommateurs

Mme Danièle BULA.
M. Alain SIX.
Mme Danièle DEFOSSEZ.

Associations agréées de protection de la nature dont une ayant compétence dans le domaine littoral ou des milieux marins

M. Joël DANLOUX.
Mme Ginette DHENIN-VERBRUGGHE.
M. Luc BARBIER.
Mme Danièle BAZIN.

Milieux socioprofessionnels

Nord - Pas-de-Calais

M. Alain VAILLANT.

Picardie

M. Hugues ROBITAILLE.

Personnes qualifiées

M. Yannick PRZESZLO.
M. Jean-Marc VALET.

Monsieur THIBAULT précise que sont par ailleurs membres du Comité de Bassin au titre de leur fonction, les services d'Etat et Etablissements publics :

Le DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin, *ou son représentant,* M. Michel PASCAL,
Le SGAR Nord Pas-de-Calais, *ou son représentant,* M. Laurent HOTTIAUX,

La DRAAF Nord Pas-de-Calais, *ou son représentant,* Mme Sabine HOFFERER,
Le DRFiP Nord Pas-de-Calais et du département du Nord, *ou son représentant*, M. Christian RATEL,
Le / La DIRECCTE Nord Pas-de-Calais, *ou son représentant,* en cours de nomination,
Le Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord, *ou son représentant*, M. Jean-Marie COUPU,
Le Directeur Général de VNF, *ou son représentant*, M. Marc PAPINUTTI,
Le Directeur Général Délégué du BRGM, *ou son représentant*, M. François DEMARCQ,
Le Directeur Général de l'IFREMER, *ou son représentant,* M. Patrick VINCENT,
La Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, *ou son représentant,* Mme Odile GAUTHIER,
Le Directeur de l'ARS de NPDC, *ou son représentant,* M. Jean-Yves GRALL,
Le / La Directeur(trice) du Grand Port Maritime de Dunkerque, *ou son représentant*, en cours de nomination,
Le Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées, *ou son représentant*, M. Olivier LAROUSSINIE,
La Directrice Générale de l'ONEMA, *ou son représentant*, Mme Elisabeth DUPONT-KERLAN,
Le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet Coordonnateur de Bassin, *ou son représentant*, M. Dominique BUR,
Le Préfet de la Région Picardie, *ou son représentant*, M. Jean-François CORDET.

Monsieur BUR déclare solennellement le Comité de Bassin Artois-Picardie installé.

Monsieur BUR accueille en tribune, le doyen des membres du Comité de Bassin, **Monsieur Joël DANLOUX**, pour l'ouverture de la séance jusqu'à l'élection du Président du Comité de Bassin.

0 - PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA SEANCE D'INSTALLATION

Monsieur Joël DANLOUX ouvre la séance et donne la parole à Monsieur THIBAULT.

En préambule, **Monsieur THIBAULT** propose tout d'abord une présentation rapide du rôle du comité de bassin, du conseil d'administration et de leurs commissions (détail dans les règlements intérieurs joints au dossier de séance).

Il souligne les deux grandes distinctions à comprendre :

Les instances de bassin se répartissent en deux grands ensembles :

1. **Le comité de bassin et ses commissions,**
2. **Le conseil d'administration et ses commissions.**

I) Le comité de bassin et ses commissions,

Le Comité de Bassin est le parlement de l'eau dans le bassin.

Il regroupe tous les acteurs du monde de l'eau (élus, industriels, agriculteurs, pêcheurs, consommateurs, associations de protection de l'environnement et services de l'Etat).

Le Comité de Bassin est une instance de planification : il fixe le **niveau d'ambition**, les **objectifs** à atteindre dans le domaine de l'eau (Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux – texte fondateur),

Il est une **instance de débats** sur l'eau, une **instance de consultation** dans les domaines liés à l'eau (avis sur les SAGE, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, la Directive Cadre Stratégie sur le Milieu Marin, ...).

Le Comité de Bassin s'appuie sur des commissions qui déclinent et préparent le travail :

1. La Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification :
   - Préparation du SDAGE, du programme de mesure,
   - Avis sur les directives liées à l'eau (DCSMM, Directive Inondation, ...),
   - Avis sur les SAGE, contrats de rivières et de baies,
   - Avis sur la création d'EPTB, redevances EPTB,
   - Examen du lien terre-mer

2. La Commission Permanente Eau et Agriculture :
   Il ne s'agit pas d'une instance décisionnelle mais elle n'en demeure pas moins importante :
   - Elle assure le lien entre l'eau et l'agriculture,
   - Elle assure le lien entre le régalien et l'incitatif.

3. La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable :
   Ses thématiques :
   - Développement durable et politique de l'eau,
   - Coopération institutionnelle et décentralisée.

4. La Commission inondation :
   Cette commission, bien que rattachée au Comité de Bassin, est présidée par le Préfet Coordonnateur de Bassin avec une grande majorité de membres issus du Comité de Bassin :
   - Avis sur les PAPI,
   - Avis sur le PGRI, les TRI...

5. La Conférence permanente des épandages :
   Cette conférence a été créée il y a une quinzaine d'années à un moment où il y avait de fortes tensions sur les épandages. Elle ne s'est pas réunie depuis 4 ans et presqu' aucun candidat du Comité de Bassin. La question de son maintien est à étudier.

II) Le conseil d'administration et ses commissions,

L'Agence de l'Eau est un établissement public qui dépend du ministère de l'environnement.

Elle est en quelque sorte une mutuelle de l'eau, un outil de solidarité financière au service de la politique de l'eau et a pour organe décisionnel un conseil d'administration issu du comité de bassin.

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau :

Il est **l'organe décisionnel** de l'agence,

Il propose les taux de redevances au comité de bassin.

Il élabore un programme pluriannuel d'interventions financières avec ses enveloppes financières et ses modalités d'aide.

Il décide les financements apportés aux projets.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur des commissions qui déclinent et préparent le travail :

1. La Commission permanente programme :
   - Préparation du programme d'intervention
   - Construction des modalités d'aides (taux de subvention, d'avances, coûts plafond, critères de priorisation, etc...)

2. La Commission permanente des interventions :
   - Décide des aides apportées dans le respect du cadrage décidé par le conseil d'administration.

Monsieur THIBAULT précise qu'est remis sur table et disponible sur le site internet de l'Agence le calendrier des instances afin de visualiser la fréquence de chaque instance.

Le Comité de Bassin : en moyenne, 2 ou 3 réunions par an.
Le Conseil d'Administration : 3 ou 4 réunions par an.
Autres commissions : en moyenne, 3 réunions par an.

Les réunions ont lieu le vendredi, sauf exception, matin ou après-midi.

1 – ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret).

Les candidats sont :

- Monsieur André FLAJOLET,
- Monsieur Hervé POHER.

Monsieur DANLOUX propose que chaque candidat exprime sa motivation.

Monsieur Hervé POHER explique être Sénateur, Vice-Président du Conseil Général du Pas-de-Calais (Santé, transports, environnement), Responsable d'Eden 62 gérant les espaces naturels sensibles du département.

Il précise avoir été porteur de l'opération grands sites des Caps pour obtenir un label et être encore fortement impliqué dans le parc des caps et marais d'Opale.

En 2004, Monsieur POHER explique qu'il a été élu Président du Comité de Bassin Artois-Picardie en raison de son expérience. Il précise en effet avoir été maire de Guines (proche de Calais), ville qui a la particularité d'être située sur un champ captant irremplaçable.

En tant qu'élu local, il a été assailli par tous les problèmes « possibles et imaginables » qui peuvent toucher un champ captant (protection, environnement, assainissement...). C'est en tant que maire qu'il a créé dans le bassin Artois-Picardie la première redevance de solidarité (contrats de ressources).

En 2014, Monsieur POHER explique se représenter à la Présidence du Comité de Bassin pour aider à traverser la période troublée qui s'ouvre, en faisant preuve, comme il l'a déjà su le démontrer, de sérénité et de sens du consensus. Le bassin Artois-Picardie a un passé qu'il assume (passé historique industriel, environnemental, agricole) qu'il doit faire évoluer de façon volontariste mais pas brutale.

Monsieur POHER souligne par ailleurs avoir parfaitement appliqué et compris le fonctionnement de l'Agence de l'Eau et du Comité de Bassin.
Le Comité de Bassin est un lieu d'échange, d'expression, de concertation.
Si le Conseil d'Administration et l'Agence détiennent le pouvoir, le Comité de Bassin est « le gardien du temple ».

Monsieur POHER achève son discours en expliquant que sa présidence pourrait être utile car il a une personnalité forte, tranchant dans les décisions importantes.

Il a su être le trublion en de nombreuses occasions. Dès son élection en 2010, à leur demande, il a été le porte-parole des Présidents de Comité de Bassin après du Ministre chargé de l'environnement de l'époque, Monsieur Serge LEPELTIER, mission qu'il a à nouveau assurée sous Nelly OLIN.

Sous le ministère de Monsieur Jean-Louis BORLOO, il a été porte-parole pour demander un délai pour la directive cadre sur l'eau.

Dernièrement, sous le ministère de Madame Delphine BATHO, il a été chargé de faire entendre l'opposition contre le prélèvement sur le budget des Agences.

Monsieur POHER souligne qu'un Président de Comité de Bassin est connu et reconnu. Il est le partenaire de l'Etat avec qui il discute.

C'est pourquoi, face à une nouvelle période troublée qui s'annonce et fort de son expérience et de sa liberté de parole, Monsieur POHER propose de reconduire sa candidature à la Présidence du Comité de Bassin Artois-Picardie.

Monsieur DANLOUX remercie Monsieur POHER et donne la parole à Monsieur FLAJOLET.

Monsieur André FLAJOLET explique ses motivations pour la Présidence du Comité de Bassin Artois-Picardie.

Il est maire d'une commune rurale qui a connu pendant des années des inondations à répétitions. A ce titre, sur 15 ans de travail et d'investissement collectif avec différents partenaires, il a créé le SAGE de la Lys puis l'EPTB SAGE Lys permettant la mise en œuvre, en collaboration avec les collectivités territoriales, des travaux nécessaires pour la sécurisation des personnes et des biens.

Il rappelle que le bassin de la Lys représente 1700 km2, 12 sous-bassins et quelques particularités.

Monsieur FLAJOLET souligne qu'en tant que député, il a eu la chance de pouvoir participer et porter la traduction de la Directive Cadre sur l'Eau, un texte fondamental. Il a de même porté la Loi sur l'Eau et Milieu Aquatique (LEMA) du 30 décembre 2006. Cette mission lui a permis de comprendre l'art du compromis entre des demandes contradictoires et légitimes.

Au sein de l'Agence, il explique s'être investi au Conseil d'Administration afin de pouvoir participer à la définition des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

A chaque fois que cela a été nécessaire, il a proposé son expérience d'élu au niveau national, notamment pour défendre l'autonomie des agences et des agents qui les constituent. Or, et conformément à ce qu'a évoqué juste avant Monsieur POHER, il faut, en ces périodes compliquées et difficiles tant au niveau institutionnel qu'européen ou dans la définition des moyens financiers, avoir des gens solides, d'expérience et capables de regrouper autour d'eux toutes les expertises nécessaires pour faire en sorte que l'Agence puisse continuer sa mission.

Monsieur DANLOUX, obtenant confirmation de l'assistance qu'il n'existe pas de candidat supplémentaire, propose de procéder à l'élection du Président du Comité de Bassin et invite les représentants des collèges des collectivités territoriales et des usagers à aller voter.

Le dépouillement de l'élection par vote à bulletins secrets se fera en présence de 4 assesseurs comprenant 2 membres du Comité de Bassin. Monsieur THIBAULT invite les volontaires à se faire connaître lors de leur passage pour l'élection.

ELECTION.

PROCLAMATION DES RESULTATS.

EST ELU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE :

Mr André FLAJOLET en fonction du scrutin secret suivant :

Membres inscrits : 64,

Membres présents : 47

Mandats : 14,

Votants : 61,

Blancs : 1,

Nuls : 0

Suffrages exprimés : 60

Candidature de Mr Hervé POHER : 24 voix,

Candidature de Mr André FLAJOLET : 36 voix.

(Délibération n°14-B-001)

Les 4 assesseurs sont : Monsieur Michel BOULOGNE, Monsieur Claude DEFLESSELLE, Madame Annick DELELIS, Madame Sandrine TRAISNEL.

Monsieur André FLAJOLET, nouveau Président du Comité de Bassin, remercie Monsieur Olivier THIBAULT et ses services pour la qualité de l'organisation.

Il salue Monsieur Hervé POHER et lui souhaite de continuer à avoir une activité de plein exercice dans l'ensemble de ses responsabilités.

Il remercie toutes celles et ceux qui ont fait confiance à sa candidature. Il indique mesurer l'exigence de cette responsabilité par les temps contraints qui sont les nôtres.

Il souligne que pour respecter celles et ceux qui l'ont élu, il sera souvent en demande d'un certain nombre d'exigences supplémentaires par rapport à ce qui est proposé.

Il tient à souligner sa disponibilité soit directement soit par l'intermédiaire du directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Il propose de poursuivre l'ordre du jour.

Monsieur BUR, au nom de l'Etat et en tant que Président du Conseil d'Administration de l'Agence, félicite Monsieur FLAJOLET pour son élection en tant que Président du Comité de Bassin.

Il remercie également le Président POHER, pour le travail qu'il a accompli au cours de son mandat.

2 – EXAMEN ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT résume les axes importants du règlement intérieur présenté en détail dans le dossier de séance.

Cette version a été rédigée de façon à expliciter ce qui relève de la loi ou des textes en vigueur (en italique) de ce qui relève des choix du Comité de Bassin (en police normale).

Le règlement intérieur définit :

- Les règles de fonctionnement et d'organisation du comité de bassin et de ses commissions (quorum, mandats, convocations, secrétariat, délibérations, ...) - articles 4 à 10 -
- Les attributions du comité - article 11 -
- Les attributions et modalités d'élection des différentes commissions - articles 12 et 13 –

- 3 modes de votes :
  - Scrutin majoritaire à 2 tours pour les présidents et vice-présidents (Mode de vote secret pour l'élection du Président du Comité de Bassin et pouvant être à main levée si 1 seul candidat pour les autres présidents et vice-présidents),
  - Scrutin de liste à la proportionnelle à 1 tour pour les élus, sans adjonction ni suppression de noms,
  - Scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours pour les usagers avec panachage possible.

Ce qui change dans le nouveau règlement intérieur proposé :

En référence au décret n°2014-722 du 27 juin 2014 relatif aux comités de bassin :

- Création d'un bureau (Art D 213-25 CE),

- Création des trois sous-collèges d'usagers,

- Création d'un article sur la prévention du conflit d'intérêt (article 9-2),

En choix du Comité de Bassin :

- Délégation à la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification des avis sur les SAGE, les contrats de baies, de rivières, les schémas directeurs de prévision des crues

- Les commissions géographiques sont renommées commissions territoriales.

Monsieur FLAJOLET invite l'ensemble du Comité de Bassin (collèges collectivités territoriales, Usagers, Etat et Etablissements publics) à procéder au vote d'adoption du règlement intérieur du Comité de Bassin.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE :

Le règlement intérieur applicable au 4 juillet 2014 est adopté à l'unanimité en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 80,

Membres présents : 60

Mandats : 14,

Votants : 74

Blancs : 0,

Nuls : 0

Suffrages exprimés : 74.

(Délibération n°14-B-002)

3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si 1 seul candidat par Vice-Président).

Il précise que 3 Vice-Présidents du Comité de Bassin sont à élire chacun issu des 3 sous-collèges des Usagers :

- 1 Vice-Président issu du sous-collège « Usagers non professionnels »,
- 1 Vice-Président issu du sous-collège « Usagers professionnels – Agriculture, Pêche maritime, batellerie, tourisme »,
- 1 Vice-Président issus du sous-collège « Usagers professionnels – Entreprises à caractère industriel et artisanat ».
-

Les candidats sont :

Monsieur Pascal SAILLIOT, pour l'élection du Vice-Président issu du sous-collège « Usagers non professionnels »,

Monsieur Patrick LEMAY, pour l'élection du Vice-Président issu du sous-collège « Usagers professionnels – Entreprises à caractère industriel et artisanat »,

Monsieur Bruno ROUSSEL, pour l'élection du Vice-Président issu du sous-collège « Usagers professionnels – Agriculture, Pêche maritime, batellerie, tourisme ».

Un seul candidat se présentant par type d'élection, Monsieur FLAJOLET propose de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Est élu Vice-Président(e) du Comité de Bassin Artois-Picardie, **issu du sous-collège « Usagers non professionnels » : Mr Pascal SAILLIOT** à l'unanimité en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats : 14,
Votants : 61

Blancs : 0,
Nuls : 0
Suffrages exprimés : 61.

Est élu Vice-Président(e) du Comité de Bassin Artois-Picardie, **issu du sous-collège « Usagers professionnels – Entreprises à caractère industriel et artisanat» : Mr Patrick LEMAY** à l'unanimité en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats : 14,
Votants : 61

Blancs : 0,
Nuls : 0
Suffrages exprimés : 61.

Est élu Vice-Président(e) du Comité de Bassin Artois-Picardie, **issu du sous-collège « Usagers professionnels – Agriculture, Pêche maritime, Batellerie, Tourisme» : Mr Bruno ROUSSEL** à l'unanimité en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats : 14,
Votants : 61

Blancs : 0,
Nuls : 0
Suffrages exprimés : 61.

(Délibération n°14-B-003)

4.1 – ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

4.1.1 – Election des membres du collège des collectivités territoriales au Conseil d'Administration

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- l'obligation de composition du collège à élire,
- le type de scrutin (de liste proportionnel à 1 tour, secret ou à main levée si une seule liste de 11 candidats se présente).

Le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir :

14 candidats / 11 sièges (Mr VERNIER, Mr BEAUCHAMP, Mr BOULOGNE, Mr SCHEPMAN, Mr GAQUERE, Mr COTEL, Mr DEFLESSELLE, MR DETOURNAY, Mr HAUSSOULIER, Mr LENGLET, Mr PATRIS, Mr RAOULT, Mr RINGOT, Mr SWITAJ)

SUSPENSION DE SEANCE.

CONSTITUTION DE LISTE.

REPRISE DE SEANCE.

Après suspension de séance, une seule liste est constituée : 11 candidats / 11 sièges.

Une seule liste de 11 candidats étant finalement constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont élus à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour représenter les Collectivités Territoriales :

En fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,

Membres présents : 22,

Mandats : 8,

Votants : 30

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 30.

Au titre de représentant des Conseils Régionaux :

Mr Jacques VERNIER

Au titre de représentants des Conseils Généraux :

Mr Charles BEAUCHAMP,

Mr Michel BOULOGNE,

Mr Raymond GAQUERE,

Mr Jean SCHEPMAN.

Au titre de représentants des Communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau :

Mr Jacques COTEL,

Mr Claude DEFLESSELLE,

Mr Alain DETOURNAY,

Mr Jacques PATRIS,

Mr Paul RAOULT,

Mr Bertrand RINGOT.

(Délibération n°14-B-004)

4.1.2 – Election des membres du collège des usagers au Conseil d'Administration

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- l'obligation de composition du collège à élire,
- le type de scrutin (plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage, secret ou à main levée si une seule liste de 11 candidats se présente).

Le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir :

13 candidats / 11 sièges (Mr ROUSSEL, Mr FAICT, Mr DECOOL, Mme LUCQ, Mr BARAS, Mr BARBIER, Mr DANLOUX, Mme BULA, Mr SIX, Mr LEMAY, Mr MONTASSINE, Mr RATTE, Mr VANTYGHEM)

SUSPENSION DE SEANCE.

CONSTITUTION DE LISTE.

REPRISE DE SEANCE.

Après suspension de séance, une seule liste est constituée : 11 candidats / 11 sièges.

Une seule liste de 11 candidats étant finalement constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont élus à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour représenter les Usagers :

En fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,
Membres présents : 25,
Mandats : 6,
Votants : 31,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 31.

Au titre des professions agricoles :
Mr Bruno ROUSSEL

Au titre des professions industrielles :
Mme Chantal LUCQ

Au titre des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique :
Mr Jean-Marie BARAS

Au titre des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement :
Mr Luc BARBIER

Au titre des associations agréées de défense des consommateurs :

Mr Alain SIX

Au titre des autres usagers :

Mr François DECOOL (industrie)

Mr Olivier FAICT (Agriculture)

Mr Patrick LEMAY (industrie)

Mr Gérard MONTASSINE (pêche maritime)

Mr Yannick RATTE (distributeurs d'eau)

Mr Thierry VANTYGHEM (industrie).

(Délibération n°14-B-005)

4.2 – ELECTIONS A LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

4.2.1 – Les 9 membres désignés hors Comité de Bassin de la CPMNAP

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point de présentation du dossier de séance, explique que 4 des 9 membres hors Comité de Bassin de la CPMNAP sont encore en cours de désignation.

La liste complète des 9 membres devra être adoptée avant le Comité de Bassin du 26 septembre 2014.

Arrivée de Monsieur BEAUCHAMP (11h34).

4.2.2 – Election des membres du collège des collectivités territoriales à la CPMNAP

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- l'obligation de composition du collège à élire,
- le type de scrutin (de liste proportionnel à 1 tour, secret ou à main levée si une seule liste de 12 candidats se présente).

Le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges à pourvoir :

10 candidats / 12 sièges (Mr VERNIER, Mr BEAUCHAMP, Mr BOULOGNE, Mr CAMUS, Mr HAUSSOULIER, Mr LENGLET, Mr RAPIN, Mr SWITAJ, Mr DETOURNAY, Mme DALEUX).

Après discussion en séance : 12 candidats / 12 sièges : Mr POHER et Mr GOSSET se déclarent en séance.

Une seule liste de 12 candidats étant finalement constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

Sont élus à l'unanimité au sein de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification pour représenter les Collectivités Territoriales :

En fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,
Membres présents : 23,
Mandats : 7,
Votants : 30,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 30.

Au titre de représentant des Conseils Régionaux :

Mr Jacques VERNIER

Au titre de représentants des Conseils Généraux :

Mr Charles BEAUCHAMP,

Mr Michel BOULOGNE,

Mr Dominique CAMUS,

Mr Jean-Marc GOSSET,

Mr Hervé POHER

Au titre de représentants des Communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau :

Mme Lyse DALEUX,

Mr Alain DETOURNAY,

Mr Stéphane HAUSSOULIER,

Mr Bernard LENGLET,

Mr Jean-François RAPIN,

Mr Olivier SWITAJ.

(Délibération n°14-B-006)

4.2.3 – Election des membres du collège des usagers à la CPMNAP

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- l'obligation de composition du collège à élire,
- le type de scrutin (plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage, secret ou à main levée si une seule liste de 5 candidats se présente).

Le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir :

8 candidats / 5 sièges (Mme BRAYER, Mme LUCQ, Mme BULA, Mr DELCOURT, Mr SIX, Mr POULAIN, Mr VALET, Mr PRZESZLO).

Monsieur SIX indique qu'il cède sa place à Madame BULA.

Il reste deux candidatures supplémentaires.

SUSPENSION DE SEANCE.

CONSTITUTION DE LISTE.

REPRISE DE SEANCE.

Après suspension de séance, une seule liste est constituée : 5 candidats / 5 sièges.

Une seule liste de 5 candidats étant finalement constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

Sont élus à l'unanimité au sein de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification pour représenter les Usagers :

Outre les 7 membres de droit

Au titre des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique :

Mr Jean-Marie BARAS, Mr Pascal SAILLIOT.

Au titre de la pêche maritime : ***Mr Gérard MONTASSINE***

Au titre des des associations agréées de protection de la nature :

Mr Luc BARBIER,

Mme Danièle BAZIN,

Mr Joël DANLOUX,

Mme Ginette DHENIN-VERBRUGGHE.

Les 5 membres élus :

En fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,

Membres présents : 25,

Mandats : 6,

Votants : 31,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 31.

Au titre de l'agriculture :

Mme Charlotte BRAYER

Au titre de l'industrie :

Mme Chantal LUCQ ;

Au titre des associations agréées de défense des consommateurs :

Mme Danièle BULA ;

Au titre des autres usagers :

Mr Luc DELCOURT (Agriculture),

Mr Olivier POULAIN (Industrie).

(Délibération n°14-B-007)

4.2.4 – Election du Président de la CPMNAP

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si un seul candidat se présente).

1 candidat / 1 siège : **Monsieur Jacques VERNIER.**

Un seul candidat se présentant, Monsieur FLAJOLET propose de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

Est élu à l'unanimité Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification : Mr Jacques VERNIER

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,

Membres présents : 48,

Mandats :13,

Votants : 61,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 61.

(Délibération n°14-B-008)

4.2.5 – Election du Vice-Président de la CPMNAP

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si un seul candidat se présente).

2 candidats / 1 siège : Mr Jean-Marie BARAS, Mr Gérard MONTASSINE.

Après discussion en séance : 1 candidat / 1 siège : Mr Jean-Marie BARAS.

Monsieur MONTASSINE explique s'être désisté au profit de Monsieur BARAS.

Il explique que Monsieur BARAS lui a assuré qu'il défendrait également le milieu marin qu'il représente.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

Est élu à l'unanimité Vice-Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification : Mr Jean-Marie BARAS

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 48,
Mandats :13,
Votants : 61,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 61.

(Délibération n°14-B-009)

4.3 – ELECTIONS A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

4.3.1 – Election des membres du collège des collectivités territoriales à la CPEA

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- l'obligation de composition du collège à élire,
- le type de scrutin (de liste proportionnel à 1 tour, secret ou à main levée si une seule liste de 4 candidats se présente).

4 candidats / 4 sièges.

Une seule liste de 4 candidats étant constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

Sont élus à l'unanimité au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture pour représenter les Collectivités Territoriales :

En fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,
Membres présents : 23,
Mandats : 7,
Votants : 30,

Blancs : 0
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 30

Au titre de représentant des Conseils Régionaux :

Mr François VEILLERETTE

Au titre des autres usagers :

Mr Dominique CAMUS (Conseils Généraux),

Mr Paul RAOULT (Communes ou groupements de communes),

Mr Jacques COTEL (Communes ou groupements de communes).

(Délibération n°14-B-010)

Madame Lyse DALEUX quitte la séance (12h00).

4.3.2 – Election des membres du collège des usagers à la CPEA

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- l'obligation de composition du collège à élire,
- le type de scrutin (plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage, secret ou à main levée si une seule liste de 4 candidats se présente).

Le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir :

6 candidats / 4 sièges (Mr DANLOUX, Mr DECOOL, Mr DESBUQUOIS, Mr ROBITAILLE, Mr LEFEBVRE, Mr PRZESZLO).

Monsieur DECOOL déclare qu'il se désiste.

Il reste cependant encore 1 siège supplémentaire.

SUSPENSION DE SEANCE.

CONSTITUTION DE LISTE.

REPRISE DE SEANCE.

Après suspension de séance, une seule liste est constituée : 4 candidats / 4 sièges.

Une seule liste de 4 candidats étant finalement constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

Sont élus à l'unanimité au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture pour représenter les Usagers :

Outre les 5 membres de droit, représentants de l'agriculture :

BRAYER Charlotte,

DELCOURT Luc,

ROUSSEL Bruno,

FAICT Olivier,

DEVIENNE Mathieu.

Les 4 membres élus :

En fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,

Membres présents : 25,

Mandats : 6,

Votants : 31,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 31.

Au titre des usagers non professionnels :

Mr Joël DANLOUX (protection de la nature),

Au titre des autres usagers :

Mr Luc DESBUQUOIS (industrie),

Mr Jérôme LEFEBVRE (industrie),

Mr Hugues ROBITAILLE (milieux socio-professionnels).

(Délibération n°14-B-011)

4.3.3 – Election du Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,

- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si un seul candidat se présente).

1 candidat / 1 siège : **Monsieur Jacques COTEL.**

Un seul candidat se présentant, Monsieur FLAJOLET propose de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

Est élu à l'unanimité Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture : Mr Jacques COTEL

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats :13,
Votants : 60,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 60.

(Délibération n°14-B-012)

4.3.4 – Election du Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si un seul candidat se présente).

1 candidat / 1 siège : **Monsieur Bruno ROUSSEL.**

Un seul candidat se présentant, Monsieur FLAJOLET propose de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

Est élu à l'unanimité Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture : Mr Bruno ROUSSEL

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats :13,
Votants : 60,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 60.

(Délibération n°14-B-013)

4.4 – ELECTIONS A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

4.4.1 – Election des membres du collège des collectivités territoriales à la CPAIDD

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (de liste proportionnel à 1 tour, secret ou à main levée si une seule liste de 5 candidats se présente).

5 candidats / 5 sièges.

Une seule liste de 5 candidats étant constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sont élus à l'unanimité au sein de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable pour représenter les Collectivités Territoriales :

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,

Membres présents : 22,

Mandats : 7,

Votants : 29,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 29

Mr Michel BOULOGNE,

Mr Jacques COTEL,

Mr Claude DEFLESSELLE,

Mr Stéphane HAUSSOULIER,

Mr Jean SCHEPMAN.

(Délibération n°14-B-014)

4.4.2 – Election des membres du collège des usagers à la CPAIDD

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage, secret ou à main levée si une seule liste de 5 candidats se présente).

5 candidats / 5 sièges.

Une seule liste de 5 candidats étant constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sont élus à l'unanimité au sein de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable pour représenter les Usagers :

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,

Membres présents : 25,

Mandats : 6,

Votants : 31,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 31

Mr Joël DANLOUX,

Mme Ginette DHENIN-VERBRUGGHE,

Mr Jacques DELAUME,

Mr Olivier FAICT,

Mr Alain SIX.

(Délibération n°14-B-015)

4.4.3 – Election du Président de la CPAIDD

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si un seul candidat se présente).

1 candidat / 1 siège : **Monsieur Jean SCHEPMAN.**

Un seul candidat se présentant, Monsieur FLAJOLET propose de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Est élu à l'unanimité Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable : Mr Jean SCHEPMAN

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,

Membres présents : 47,

Mandats :13,

Votants : 60,

Blancs : 0,

Nuls : 0 ,

Suffrages exprimés : 60.

(Délibération n°14-B-016)

4.4.4 – Election du Vice-Président de la CPAIDD

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si un seul candidat se présente).

1 candidat / 1 siège : **Monsieur Joël DANLOUX.**

Un seul candidat se présentant, Monsieur FLAJOLET propose de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Est élu à l'unanimité Vice-Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable : Mr Joël DANLOUX

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,

Membres présents : 47,

Mandats :13,

Votants : 60,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 60.

(Délibération n°14-B-017)

4.5 – ELECTIONS A LA COMMISSION INONDATION

4.5.1 – Election des membres du collège des collectivités territoriales à la Commission Inondation

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (de liste proportionnel à 1 tour, secret ou à main levée si une seule liste de 14 candidats se présente).

14 candidats / 14 sièges.

Une seule liste de 14 candidats étant constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION INONDATION

Sont élus à l'unanimité au sein de la Commission Inondation pour représenter les Collectivités Territoriales :

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,
Membres présents : 22,
Mandats : 7,
Votants : 29,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 29.

Mr Charles BEAUCHAMP,
Mr Michel BOULOGNE,
Mme Nicole CHEVALIER,
Mme Lyse DALEUX,
Mr Alain DETOURNAY,
Mr Jean-Marc GOSSET,
Mr Bernard LENGLET,
Mr Ludovic LOQUET,
Mr Gilbert MATHON,
Mr Hervé POHER,
Mr Paul RAOULT,
Mr Jean SCHEPMAN,
Mr Michel SERGENT,
Mr Olivier SWITAJ.

(Délibération n°14-B-018)

4.5.2 – Election des membres du collège des usagers à la Commission inondation

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage, secret ou à main levée si une seule liste de 9 candidats se présente).

9 candidats / 9 sièges.

Une seule liste de 9 candidats étant constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS A LA COMMISSION INONDATION

Sont élus à l'unanimité au sein de la Commission Inondation pour représenter les Usagers :

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,
Membres présents : 25,
Mandats : 6,
Votants : 31,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 31.

Mr Luc BARBIER,
Mme Danièle BAZIN,
Mme Danièle BULA,
Mr Joël DANLOUX,
Mme Danièle DEFOSSEZ,
Mr Olivier FAICT,
Mr Yannick PRZESZLO,
Mr Hugues ROBITAILLE,
Mr Bruno ROUSSEL.

(Délibération n°14-B-019)

4.5.3 – Election du Vice-Président de la Commission Inondation

Monsieur FLAJOLET rappelle que la présidence de la Commission Inondation est assurée de droit par Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin.

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si un seul candidat se présente).

2 candidats / 1 siège : Mr SCHEPMAN et Mr LENGLET (sur proposition de Mr Schepman).

<u>Après discussion avant séance : 1 candidat / 1 siège</u> : **Monsieur Bernard LENGLET** (Mr SCHEPMAN se désiste).

Un seul candidat se présentant finalement, Monsieur FLAJOLET propose de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION INONDATION

Est élu à l'unanimité Vice-Président de la Commission Inondation : Mr Bernard LENGLET

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats : 13,
Votants : 60,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 60

(Délibération n°14-B-020)

4.6 – ELECTIONS AUX COMMISSIONS TERRITORIALES

Monsieur FLAJOLET rappelle le nom des 4 commissions territoriales :

- Flandres Mer du Nord,
- Escaut Avesnois,
- Fleuves côtiers Authie, Canche, Boulonnais,
- Somme.

4.6.1 – Election des présidents des commissions territoriales

Monsieur THIBAULT, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappelle
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si un seul candidat se présente).

4 candidats / 4 sièges.

Un seul candidat se présentant pour chaque présidence, Monsieur FLAJOLET propose de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES

Est élu à l'unanimité Président de la Commission Territoriale SOMME :

Mr Bernard LENGLET en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats : 13,
Votants : 60,
Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 60

Est élu à l'unanimité Président de la Commission Territoriale FLEUVES COTIERS AUTHIE CANCHE BOULONNAIS :

Mr Jean-François RAPIN en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats : 13,
Votants : 60,
Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 60

Est élu à l'unanimité Président de la Commission Territoriale FLANDRES MER DU NORD :

Mr Jean SCHEPMAN en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats : 13,
Votants : 60,
Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 60

Est élu à l'unanimité Président de la Commission Territoriale ESCAUT AVESNOIS :

Mr Charles BEAUCHAMP en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Blancs : 0,
Nuls : 0,

Mandats : 13,

Votants : 60,

Suffrages exprimés : 60

(Délibération n°14-B-021)

4.6.2 – Election des vice-présidents des commissions territoriales

Monsieur THIBAULT et Monsieur FLAJOLET, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappellent

- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (uninominal majoritaire à 2 tours, secret ou à main levée si un seul candidat se présente).

4 candidats / 4 sièges déclarés en séance.

Monsieur THIBAULT confirme que Monsieur SAILLIOT est éligible car il s'avère territorialement concerné et intéressé par la Commission Territoriale FLEUVES COTIERS AUTHIE CANCHE BOULONNAIS.

Les listes des membres éligilibles du point d'élection sont perfectibles.

Un seul candidat se présentant finalement pour chaque vice-présidence, Monsieur FLAJOLET propose de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES

Est élu à l'unanimité Vice-Président de la Commission Territoriale SOMME :

Mr Gérard MONTASSINE en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,

Membres présents : 47,

Mandats : 13,

Votants : 60,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 60

Est élu à l'unanimité Vice-Président de la Commission Territoriale FLEUVES COTIERS AUTHIE CANCHE BOULONNAIS :

Mr Pascal SAILLIOT en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,

Membres présents : 47,

Mandats : 13,

Votants : 60,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 60

Est élu à l'unanimité Vice-Président de la Commission Territoriale FLANDRES MER DU NORD :

Mr Patrick LEMAY en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,

Membres présents : 47,

Mandats : 13,

Votants : 60,

Blancs : 0,

Nuls : 0,

Suffrages exprimés : 60

Est élu à l'unanimité Vice-Président de la Commission Territoriale ESCAUT AVESNOIS :

Mr Jean-Marie BARAS en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 64,
Membres présents : 47,
Mandats : 13,
Votants : 60,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 60

(Délibération n°14-B-022)

5.1 – ELECTION AU COMITE NATIONAL DE L'EAU

5.1.1 – Election des 4 représentants des collectivités territoriales du Comité de Bassin Artois-Picardie au Comité National de l'Eau (CNE)

Monsieur THIBAULT et Monsieur FLAJOLET, en référence au point d'élection correspondant du dossier de séance, rappellent
- les membres électeurs et les membres éligibles,
- le type de scrutin (de liste proportionnel à 1 tour, secret ou à main levée si une seule liste de 4 candidats se présente).

4 candidats / 4 sièges.

Une seule liste de 4 candidats étant constituée, Monsieur FLAJOLET propose, après l'avoir énoncée, de procéder à un vote à main levée.

ELECTION DES 4 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE AU COMITE NATIONAL DE L'EAU (CNE)

Sont élus à l'unanimité au Comité National de l'Eau pour représenter les Collectivités Territoriales du Comité de Bassin Artois-Picardie :

en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :

Membres inscrits : 32,
Membres présents : 22,
Mandats : 7,
Votants : 29,

Blancs : 0,
Nuls : 0,
Suffrages exprimés : 29.

Mr Charles BEAUCHAMP

Mr Michel BOULOGNE

Mr Paul RAOULT

Mr Jean SCHEPMAN

(Délibération n°14-B-023)

5.2 – ELECTIONS A LA CONFERENCE PERMANENTE DES EPANDAGES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

5.2.1 et 5.2.2 – Election des membres du collège des collectivités territoriales et Election des membres du collège des usagers à la Conférence Permanente des Epandages

Monsieur THIBAULT propose que, faute de candidats suffisants tant pour les élections du collège des collectivités territoriales que du collège des usagers à la Conférence Permanente des épandages, celles-ci soient suspendues.

Il sera précisé les enjeux de cette conférence permanente des épandages et étudié la possibilité de les rattacher à une autre commission (notamment CPMNAP).

Monsieur FLAJOLET propose qu'une note des services soit présentée à l'ordre du jour au Comité de Bassin du 5 décembre 2014 pour montrer ce que fût la Conférence Permanente des Epandages et ce qu'elle doit devenir.

Il souligne que les problématiques ont évolué.

Les thématiques à jour de cette conférence pourraient en effet être rattachées à une commission élargie (CPMNAP).

Les membres du Comité de Bassin acceptent à l'unanimité de suspendre les élections liées à la Conférence Permanente des Epandages.

Monsieur FLAJOLET clôt la séance d'installation du Comité de Bassin du 4 juillet 2014 à 12h45.

Il remercie l'ensemble des membres pour leur bienséance, leur bonne volonté et leur souci partagé de réaliser ces élections dans des conditions optimales. Il rappelle que la séance se poursuit l'après-midi.

L'après-midi est consacré à une première séance d'information des nouveaux membres du Comité de Bassin : information sur le rôle des nouveaux membres et sur les grands enjeux à venir (révision du SDAGE, programme de mesures, évolution de la politique de l'eau...).

Il s'agit d'une introduction au séminaire d'intégration du 12 septembre 2014.

Ci-joint en annexe le diaporama de présentation.

LE PRESIDENT
DU COMITE DE BASSIN

André FLAJOLET

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

Olivier THIBAULT

Comité de Bassin
du 4 juillet 2014

Artois Picardie :
Un bassin particulier

Le Bassin Artois-Picardie

- Superficie : 20 000 Km²
- Départements couverts : Nord, Pas-de-Calais, Somme et nord du département de l'Aisne et de l'Oise
- Population : 4,7 millions d'habitants
- Densité moyenne de la population : 235 hab./Km²

  (2,5 fois plus que la moyenne nationale)
- 2 483 communes
- 8 000 km de cours d'eau dont 1 000 de voies navigables
- prix de l'eau : en moyenne 4,31 € le m³

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

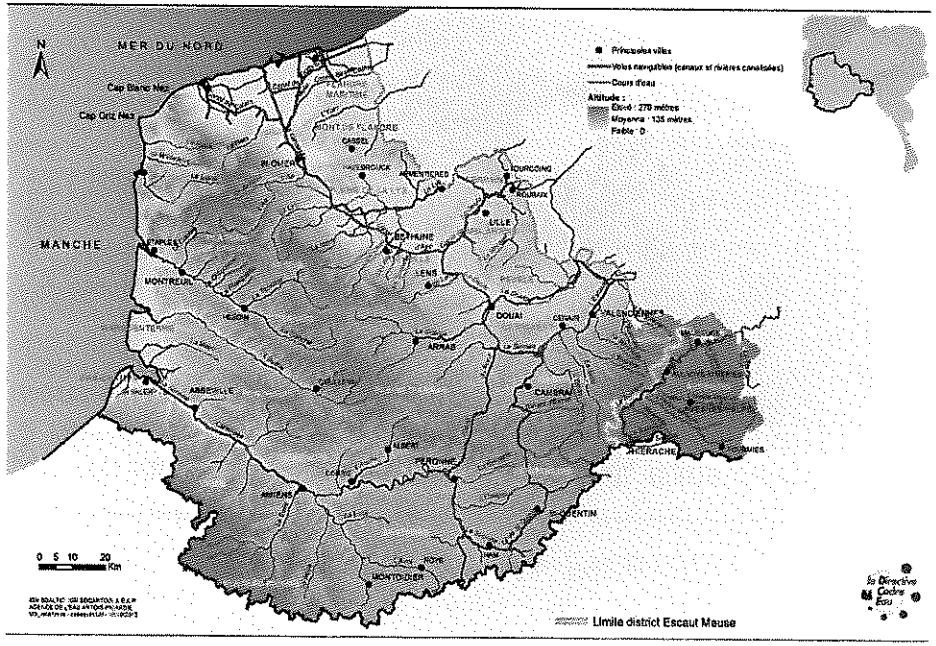

Districts hydrographiques internationaux de l'Escaut et de la Meuse

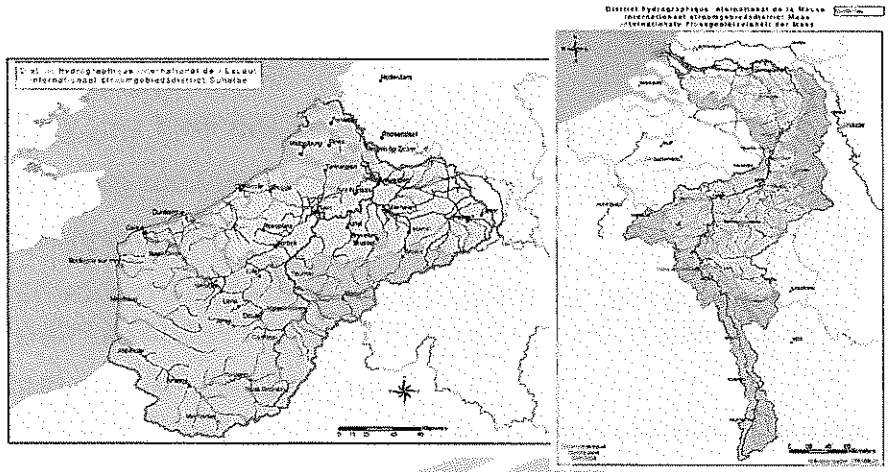

Le Bassin Artois-Picardie

Un réseau de cours d'eau à faible débit, dans des régions à faible pente, souvent canalisé : watergangs, canaux, sens d'écoulements aléatoires

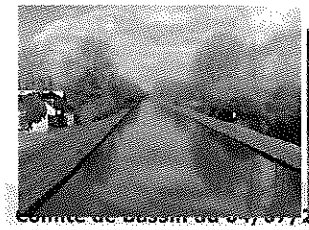

Le Bassin Artois-Picardie

Une nappe souterraine de la craie présente presque partout et abondante

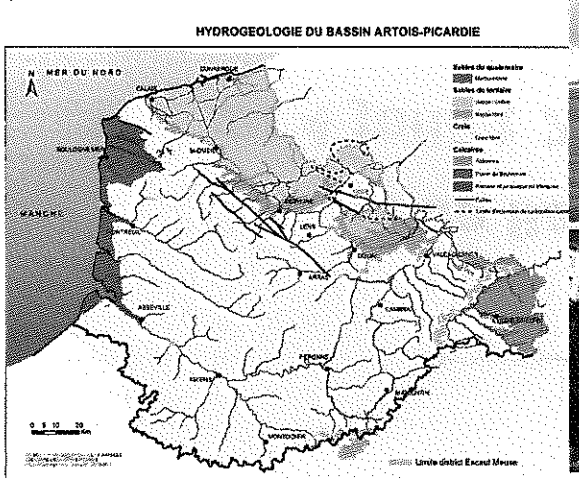

Le Bassin Artois Picardie en résumé

- Un passé industriel lourd : mines, sidérurgie, textile
- Une concentration de population importante
- Des débits faibles
- Un carrefour européen : canaux et voies de communication
- Une consommation de la nappe de la craie sans limite au départ
- Une agriculture très présente

Le Bassin Artois-Picardie

L'Escaut comparé à d'autres fleuves

	Loire	Rhin	Escaut
- Bassin km²	115.000	216.000	21.800
- Population 10^6 hab.	7,6	45	10,4
- Débit m^3/s	650	2.210	100
- Densité hab/km²	66	208	477
- Pression de pollution en 10^3 hab par m^3/s	12	20	104

Le constat sur l'eau

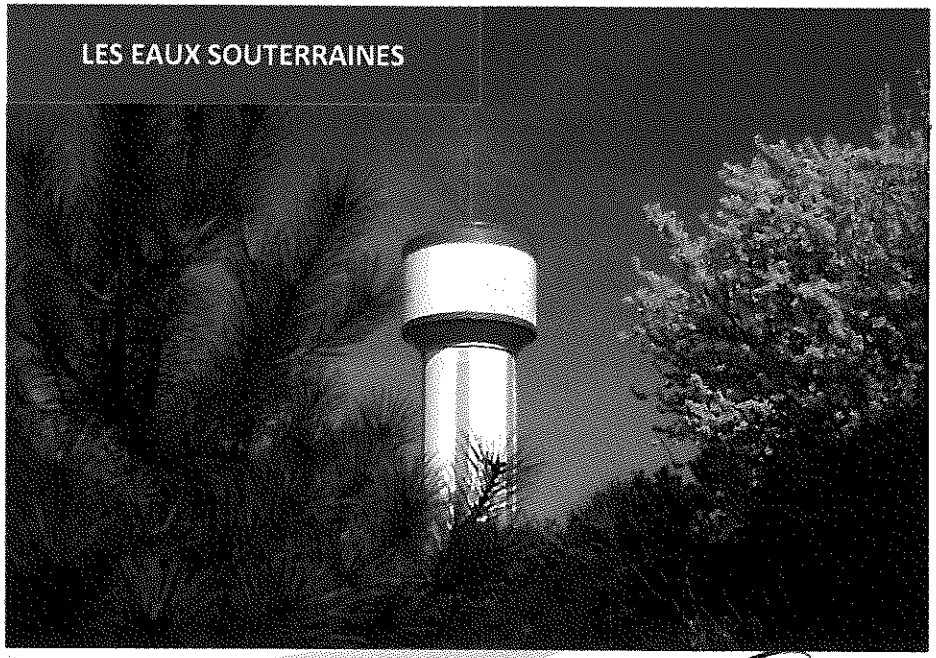

Les prélèvements d'eau

Répartition des prélèvements selon l'origine en 2012

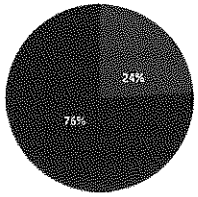

Usage des volumes prélevés dans les eaux souterraines en 2012

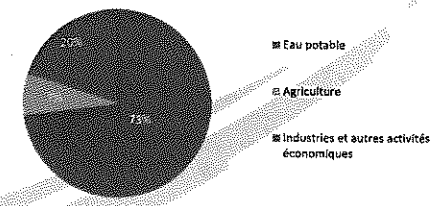

Les prélèvements d'eaux souterraines

Origine de l'eau utilisée pour la production d'eau potable en 2012

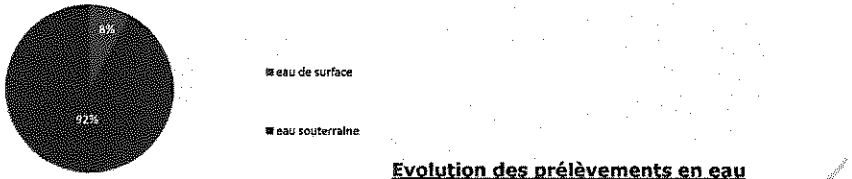

Evolution des prélèvements en eau par usage dans le bassin Artois-Picardie

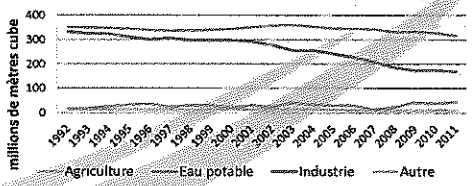

AGENCE DE L'EAU ISO 9001 ISO 14001 OHSAS 18001

Comité de Bassin du 04/07/2014

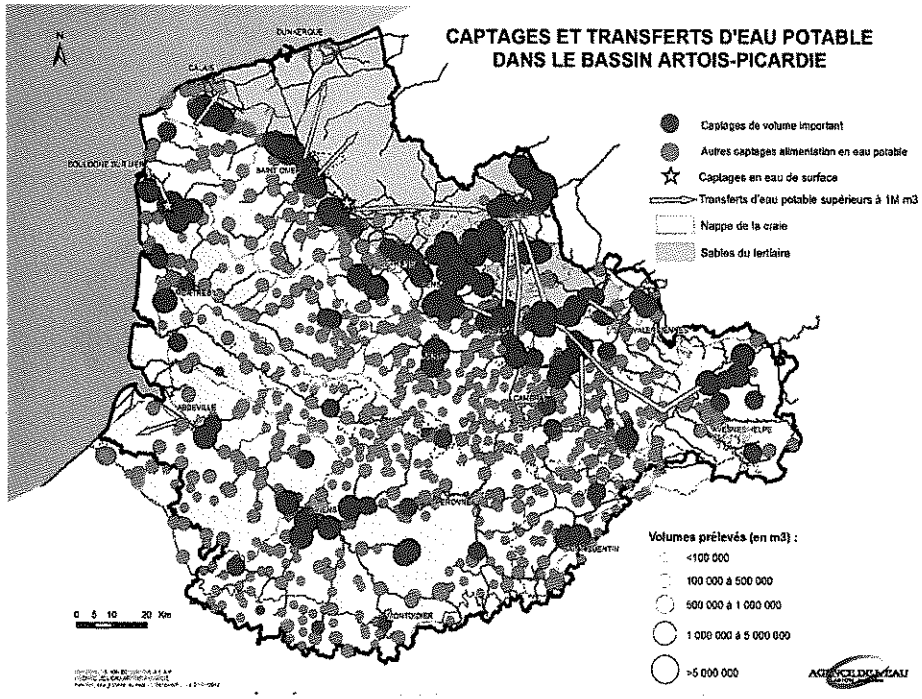

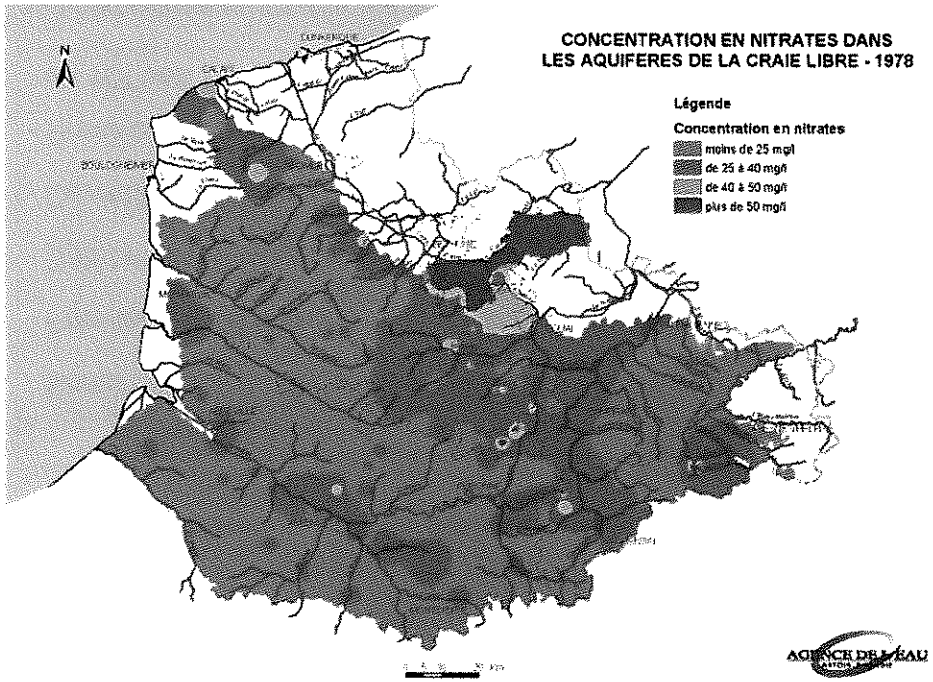

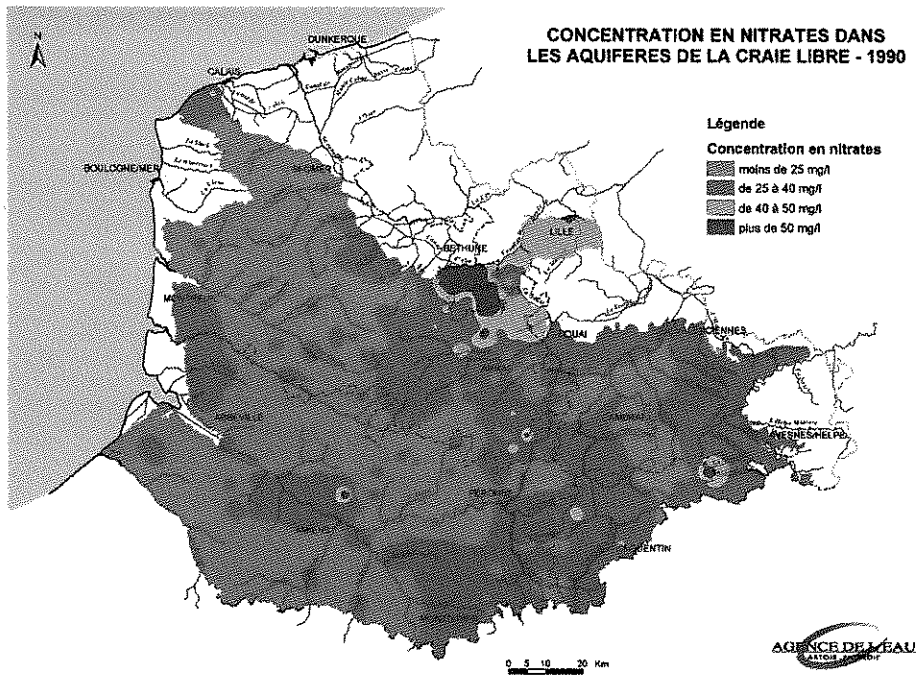

CONCENTRATION EN NITRATES DANS LES AQUIFERES DE LA CRAIE LIBRE - 2000

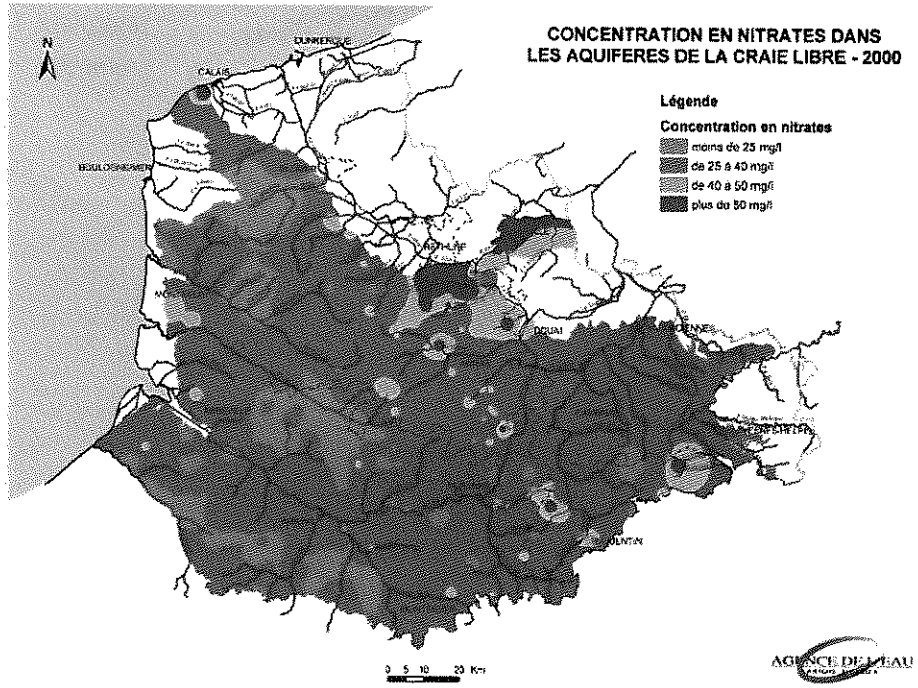

QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES EN NITRATES EN 2011

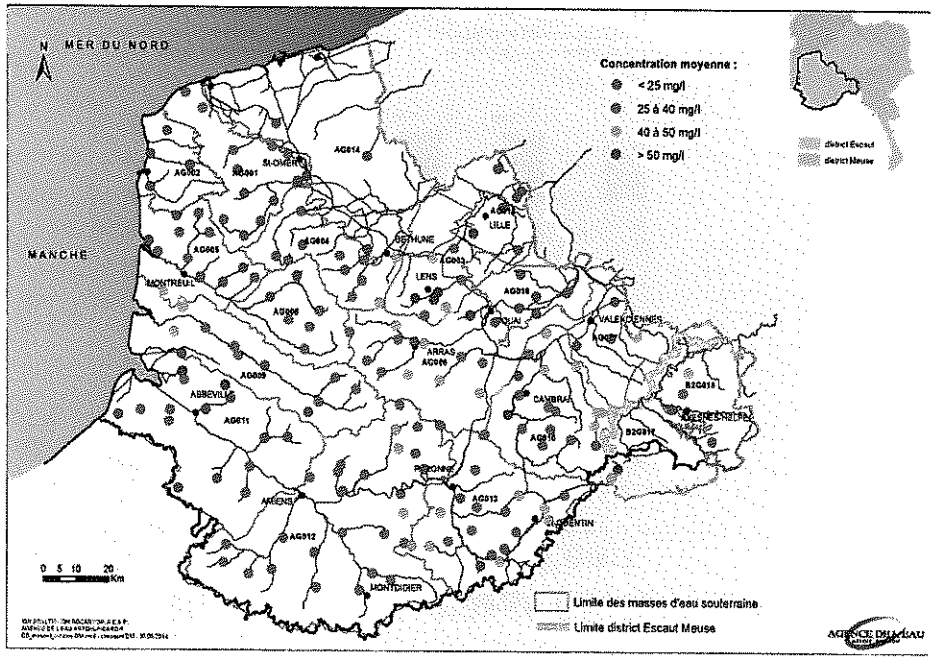

QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES EN PESTICIDES EN 2011

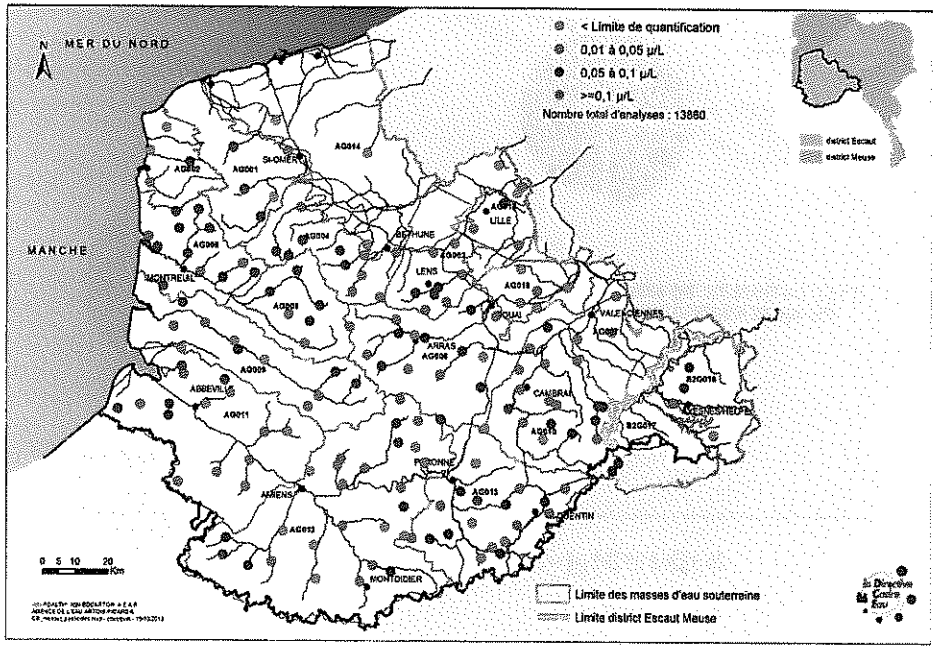

Le Bassin Artois-Picardie

Répartition des prélèvements selon l'origine en 2012

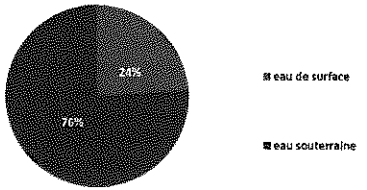

Usage des volumes prélevés dans les eaux de surface en 2012

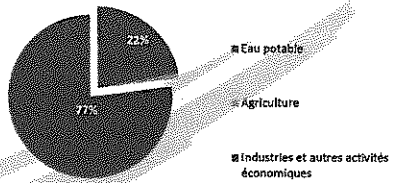

L'état d'une masse d'eau de surface

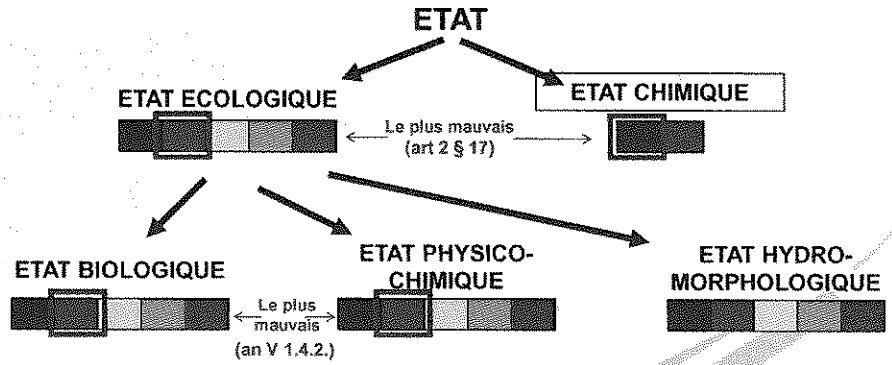

ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU COURS D'EAU 2010-2011

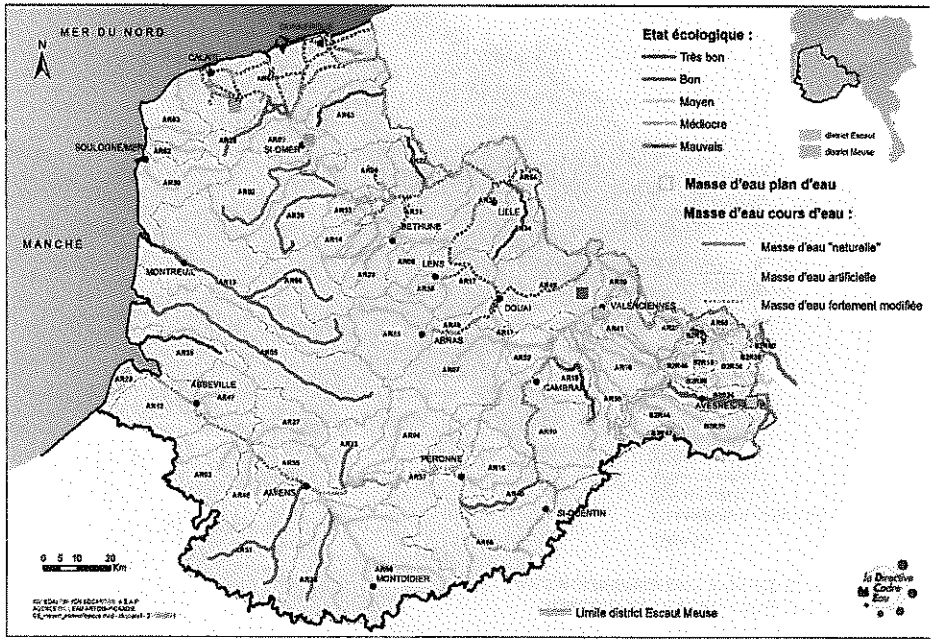

Evolution de l'état écologique des cours d'eau

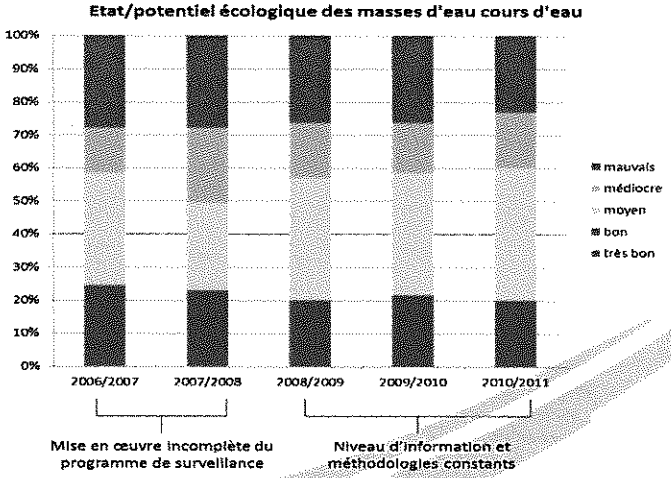

Evolution des rejets en matières organiques

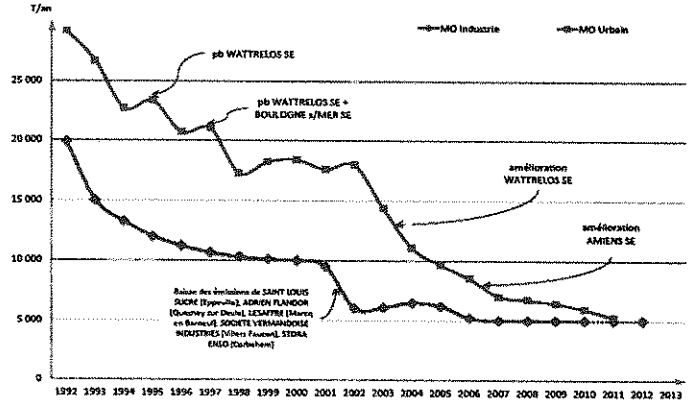

Evolution de l'état physicochimique des cours d'eau

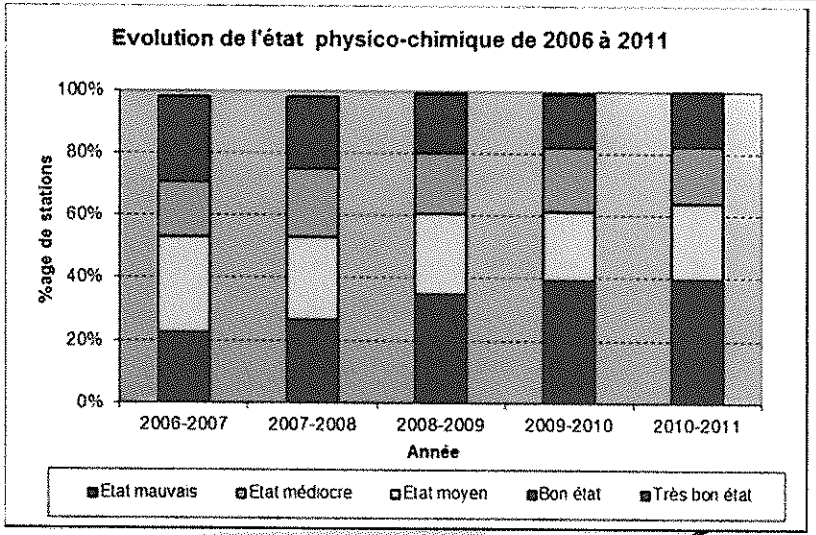

ÉTAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU DE SURFACE HORS HAP EN 2011

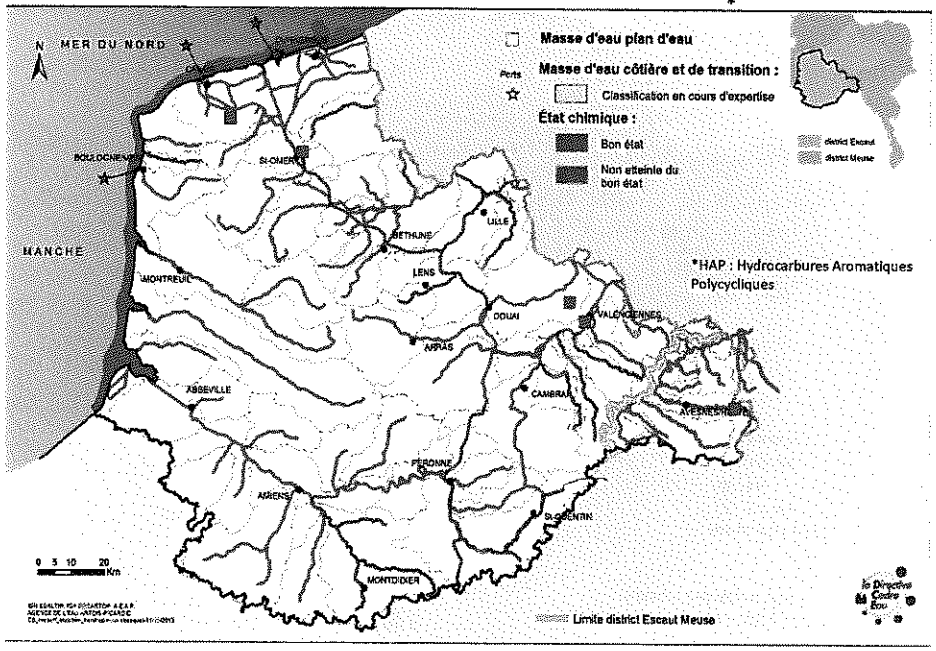

*HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

ALTERATION HYDROMORPHOLOGIQUE - MORPHOLOGIE-SYNTHESE

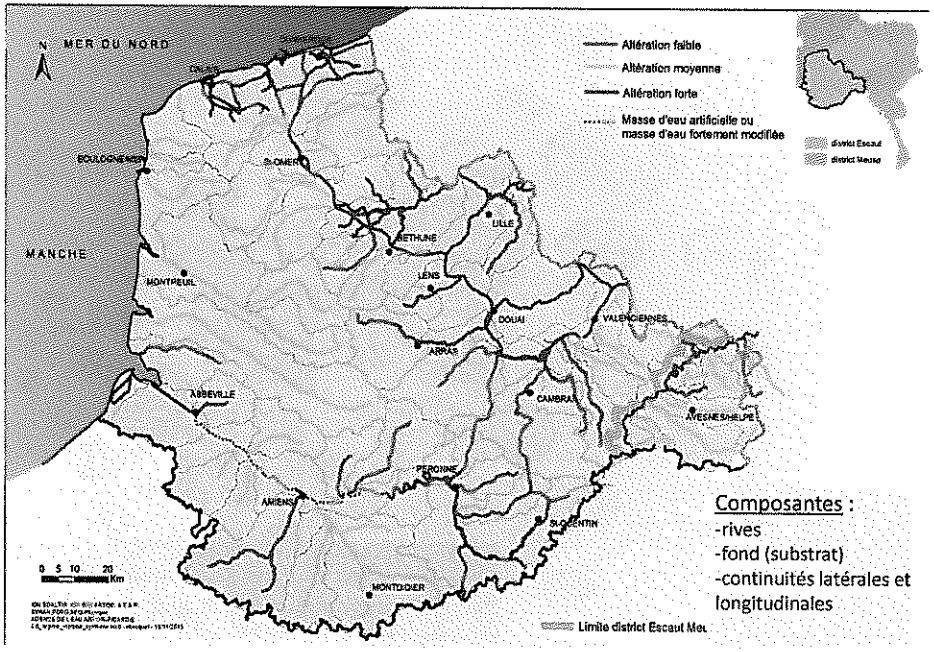

Composantes :
-rives
-fond (substrat)
-continuités latérales et longitudinales

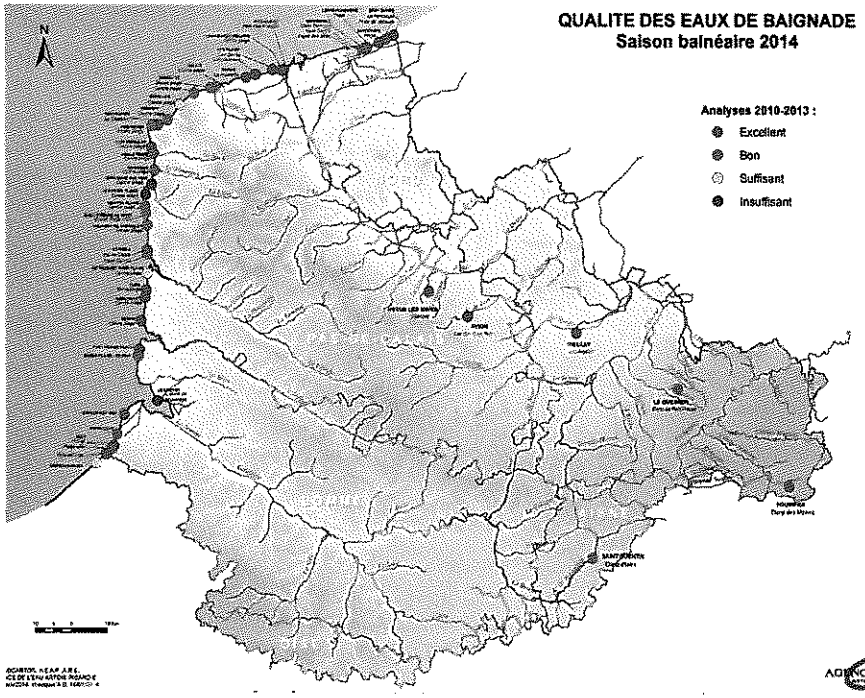

LES MAUX ET LES REMEDES

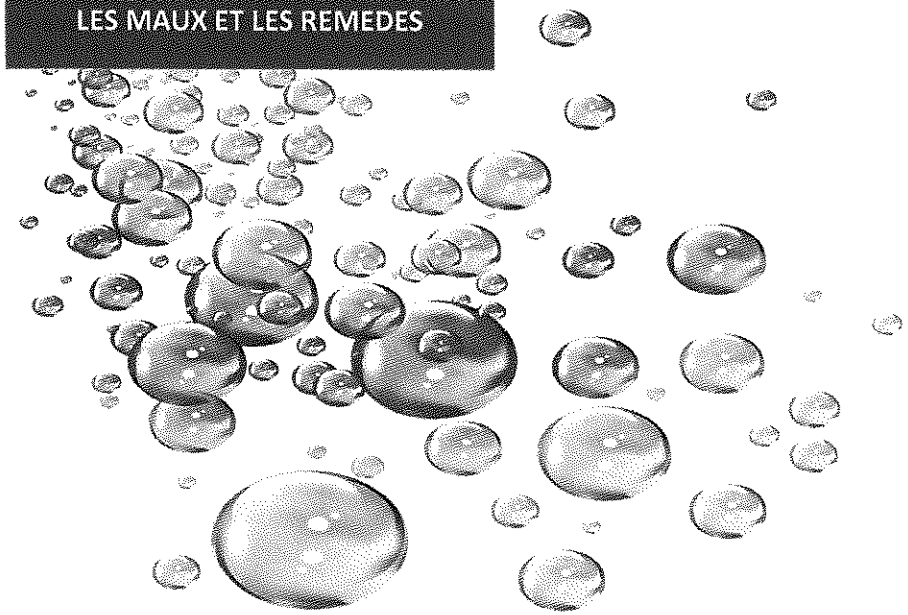

Le cycle naturel de l'eau

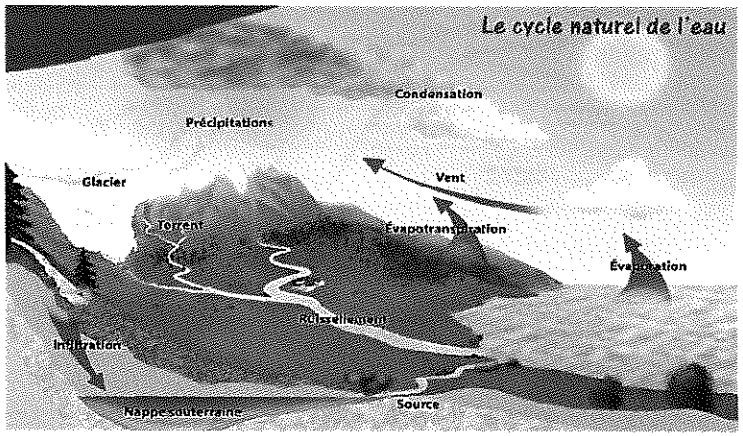

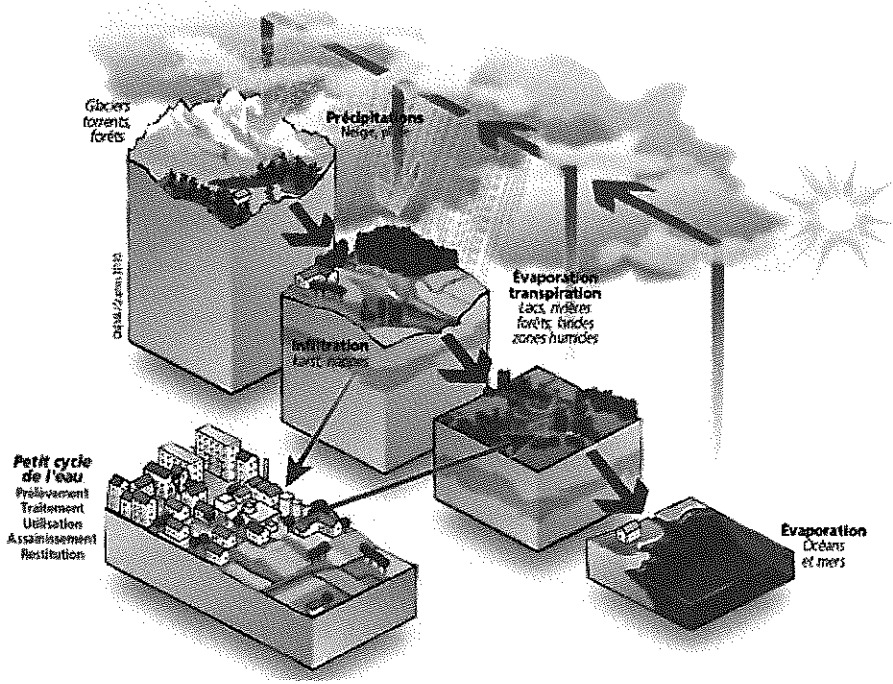

Comité de Bassin du 04/07/2014

Un cycle de l'eau perturbé par l'homme

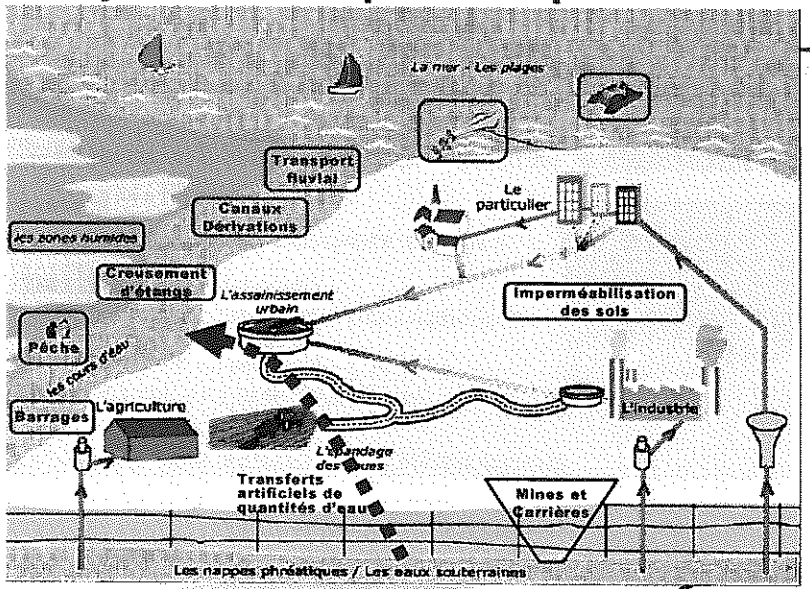

Les pressions

tout ce qui peut dégrader l'eau en qualité et en quantité

Les atteintes au grand cycle et la biodiversité :

Aménagement du territoire:
- Urbanisme
- Agriculture
- Voies de communication
- Déforestation

Aménagements de cours d'eau

Zones humides

Les composantes du petit cycle :

Pollution domestique :
- Stations d'épuration
- Réseaux d'égout
- Raccordement à l'égout
- Assainissement individuel
- Eaux pluviales

Pollution industrielle :
- Type de production
- Stations d'épuration
- Accidents

Prélèvement
Traitement
Utilisation
Assainissement
Restitution

Les outils d'amélioration

Une synergie nécessaire

- Réglementaires : directive Eaux Résiduaires, directives nitrates, DCE, Loi sur l'eau, actions de police de l'eau, règles d'urbanisme…
- Financiers : programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, fonds européens, conseils généraux, conseils régionaux, EPTB….
- Plans : SDAGE, SAGE, contrats de rivière, contrat de baie, ORQUE

L'ASSAINISSEMENT

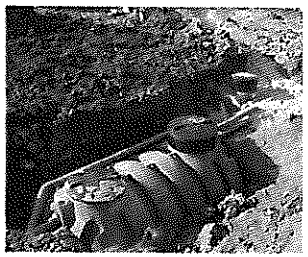

L'assainissement : une chaîne qu'il faut maîtriser

- Collecter, Acheminer, et Traiter la pollution

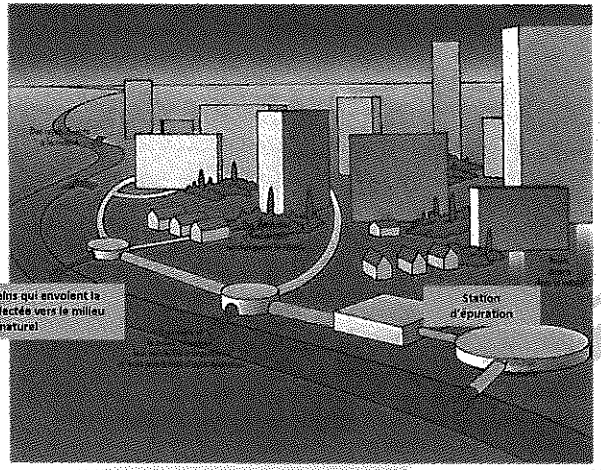

L'assainissement

✓ **Constats : pollution des cours d'eau et des villes**

✓ **Collecter et acheminer : les réseaux d'assainissement**

- **extension aux secteurs non assainis**
- **réhabilitation des réseaux existants**
- **raccordement des habitations**

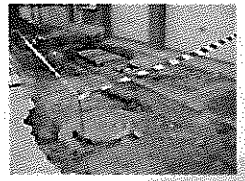
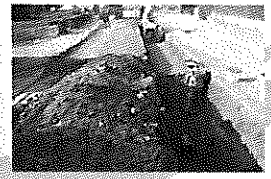

L'assainissement

✓**Traiter : les stations d'épuration**

- **Respect de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (1991)**
- **Objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eau (2000)**
- **Gestion des sous-produits : filière boues**

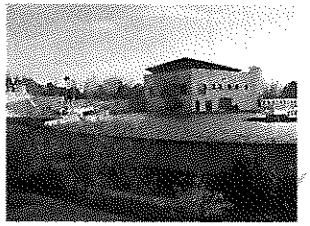
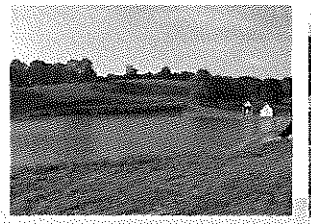
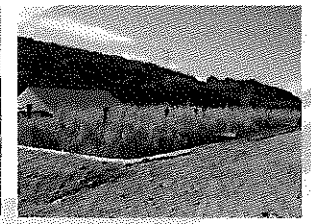
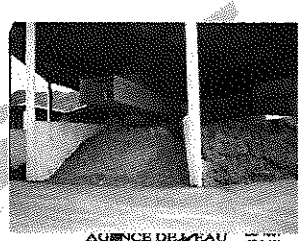

L'assainissement

✓ **Gérer les eaux pluviales**

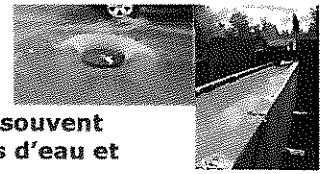

- **Constat**

⇨ **Les rejets urbains de temps de pluie sont souvent responsables du déclassement de nos cours d'eau et plages!**

- **mesures préventives** : les techniques alternatives

- **mesures curatives** : mise en place de bassins de stockage restitution

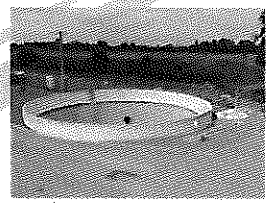

L'assainissement

✓ **Assainissement non collectif (ANC)**

- **Solution alternative à l'assainissement collectif en fonction des contraintes techniques et financières**

➔ **Habitat dispersé**

L'INDUSTRIE

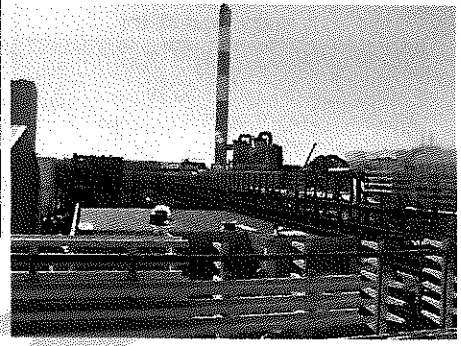

Des pollutions classiques aux substances toxiques

Pollution classique :

Pollution toxique :

- **Remèdes :**
  - Poursuivre le traitement des pollutions classiques (macropolluants)

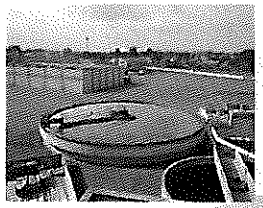

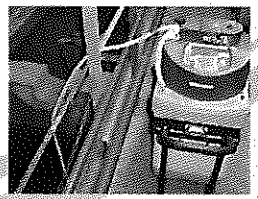

Des pollutions classiques aux substances toxiques

- Création d'ouvrages, Lutter contre la pollution "à la source"
- Gérer les pollutions accidentelles et les eaux pluviales
- Poursuivre les économies d'eau en secteurs sensibles, et favoriser le recyclage partiel ou intégral

- **Enjeux à venir :**
  - Développer la lutte contre les substances toxiques

L'AGRICULTURE

Des solutions adaptées aux types de risques de pollution

Le risque : des pollutions ponctuelles au niveau de la ferme

Les effluents des élevages

(stabulation, lavage de la salle de traite...)

Les pesticides

(le stockage des produits, le remplissage du pulvérisateur, le rinçage...)

La solution : s'équiper (des fosses, du matériel...)

Maîtrise des pollutions ponctuelles – effluents

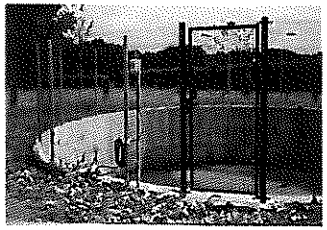

Fosse à lisier

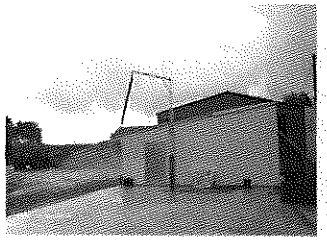

Aire de lavage et de remplissage du pulvérisateur

Fumière

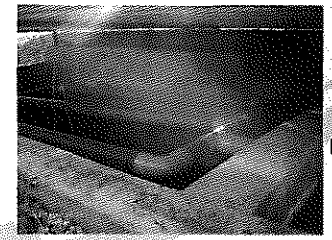

Dispositif de traitement des effluents phytosanitaires

Des solutions adaptées aux types de risques de pollution

Le risque : des pollutions diffuses via les champs

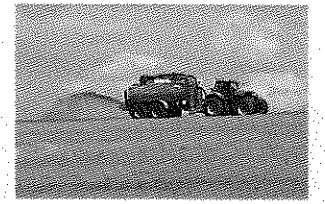

La fertilisation des sols

engrais

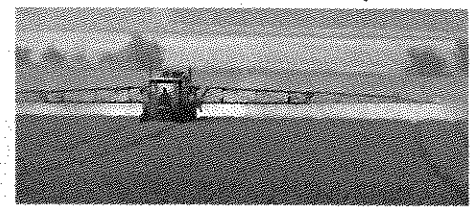

La protection des cultures

pesticides

► **La solution : adapter les pratiques agricoles à l'environnement**

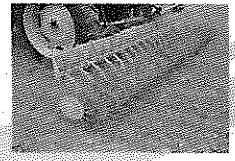

Maîtrise des pollutions diffuses

Dans les territoires prioritaires au titre de l'enjeu eau potable, favoriser les pratiques agricoles les plus performantes pour la protection de l'eau potable, à savoir :

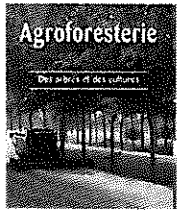

- l'agro-foresterie,
- la couverture hivernale des sols et les prairies,
- l'agriculture biologique,
- la production intégrée.

Maîtrise des pollutions diffuses dans les espaces publics

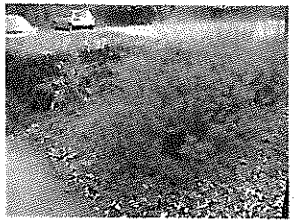

Paillage

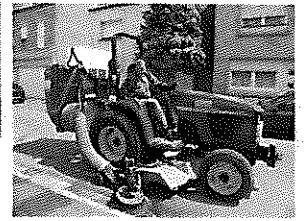

Désherbage mécanique

Désherbage à la vapeur

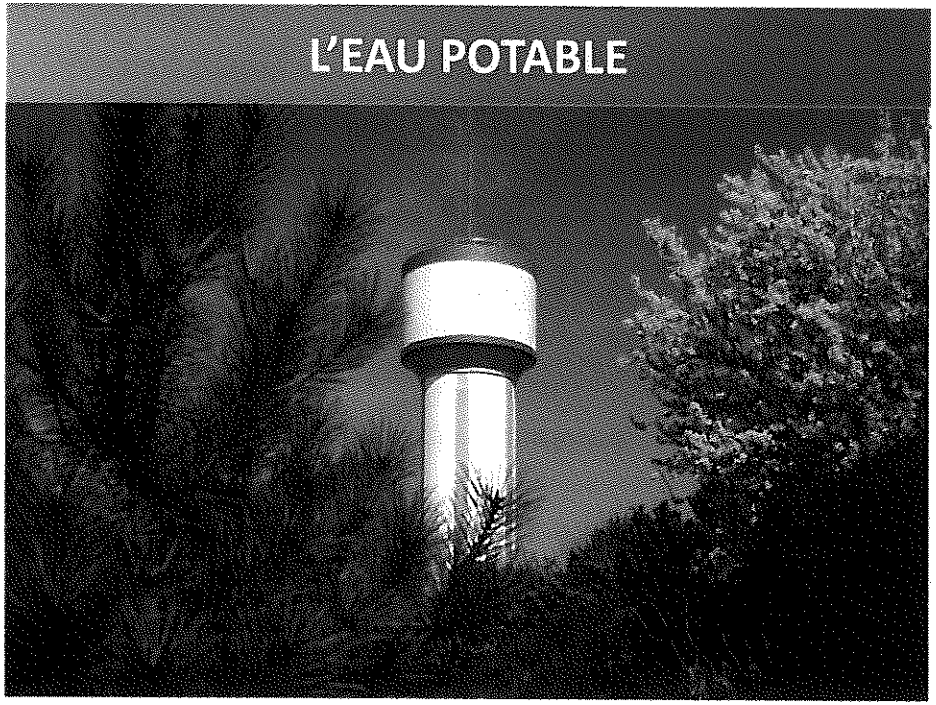

Protection de la ressource en Eau

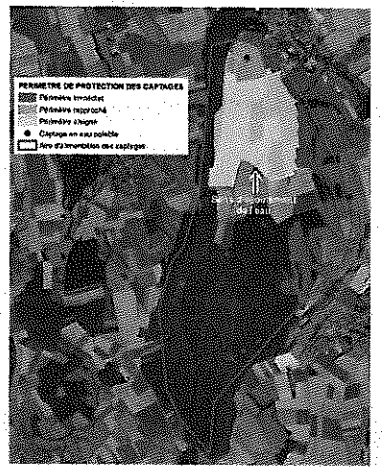

Pour tous les captages :

- périmètres de protection réglementaire pour pollutions ponctuelles et accidentelles :
  - démarche obligatoire sur tous les captages.

Pour les captages à enjeux

- Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) pour lutter contre les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation du captage
  - Diagnostic des pressions
  - Plan d'actions
  - Sur captages prioritaires et zones enjeu eau

L'alimentation en eau potable :
Actions pour garantir la qualité de l'eau distribuée

✓ Interconnexions de sécurité pour éviter les ruptures d'approvisionnement

✓ Traiter l'eau pour la rendre conforme aux normes de potabilité

✓ Lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable

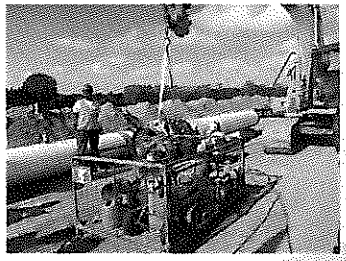

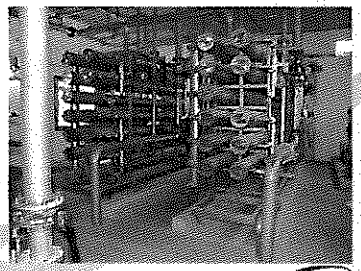

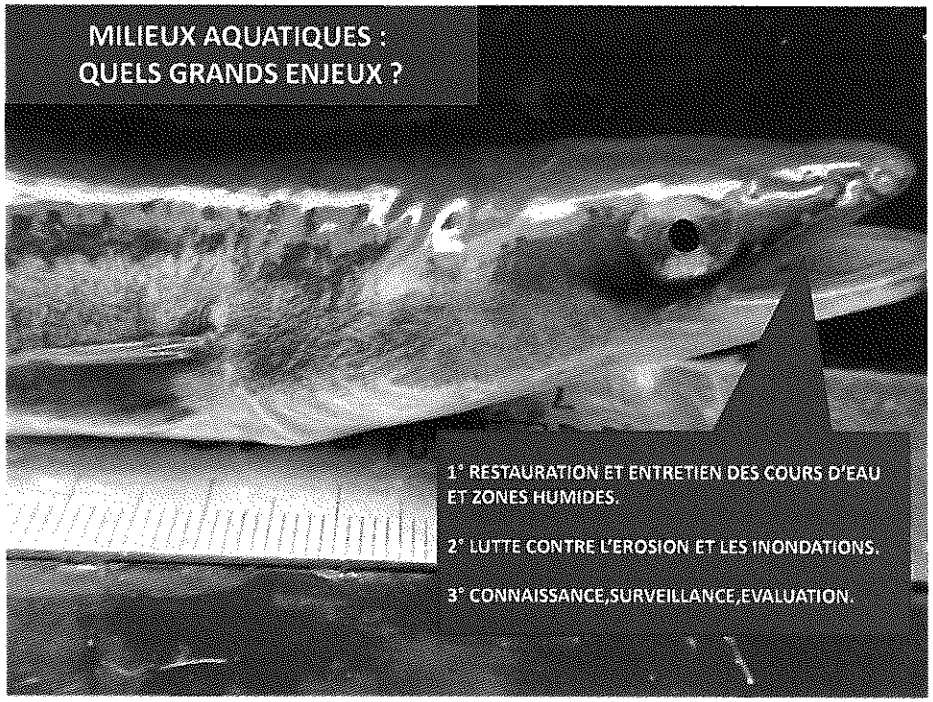

FONCTIONNEMENT D'UN COURS D'EAU

NATUREL **ARTIFICIEL**

Echanges dans les 3 dimensions de l'espace :

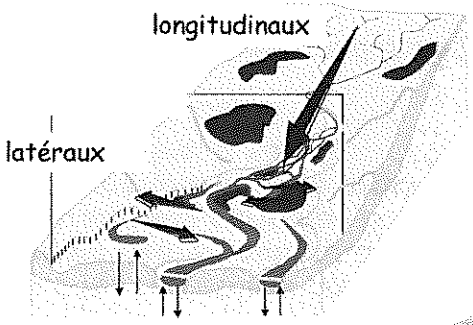

Hydrosystèmes fluviaux (Ward, 1983; Amoros & Petts, 1993)

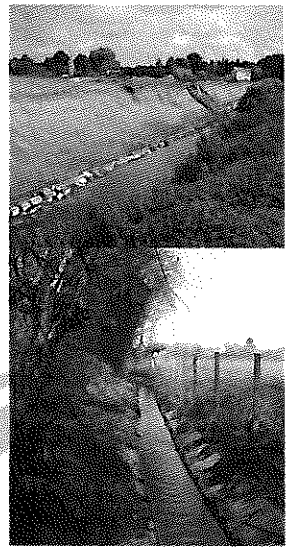

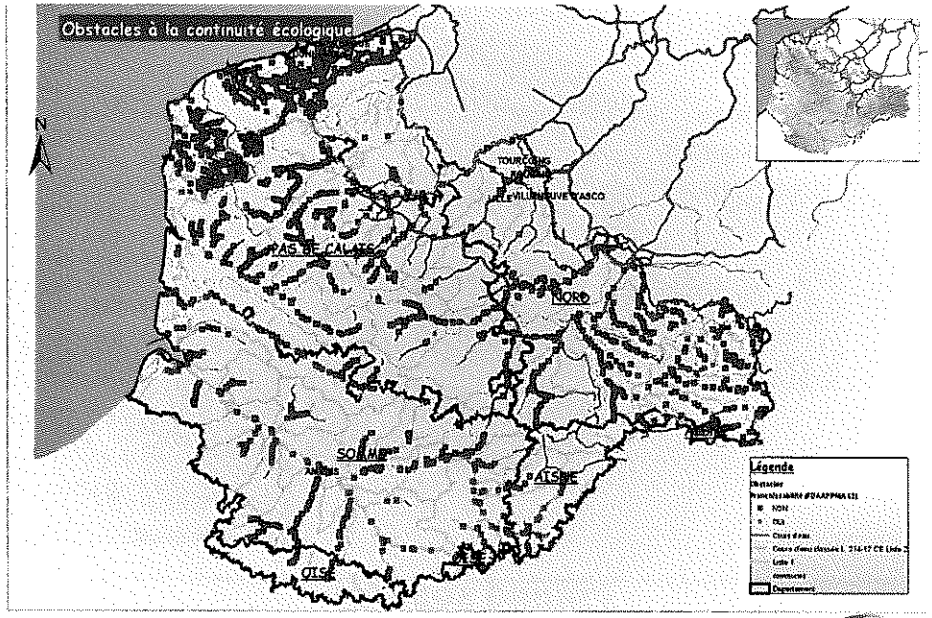

RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

AVANT

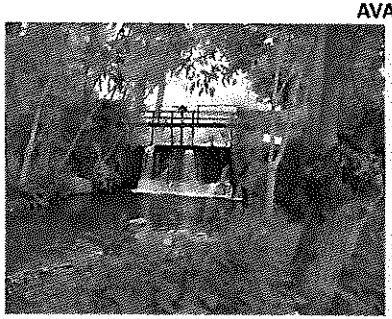

APRES

RIVIERE DE CONTOURNEMENT AVEC SEUILS (BASSIN DE L'AA)

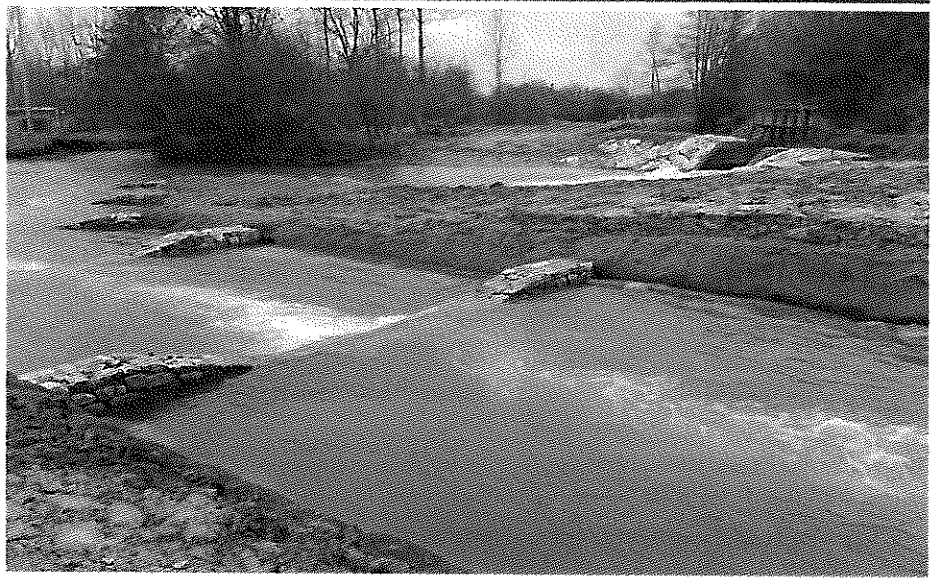

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

AVANT

Exemple d'opération
effacement du déversoir de poix et reméandrage (Evoissons)

APRÈS

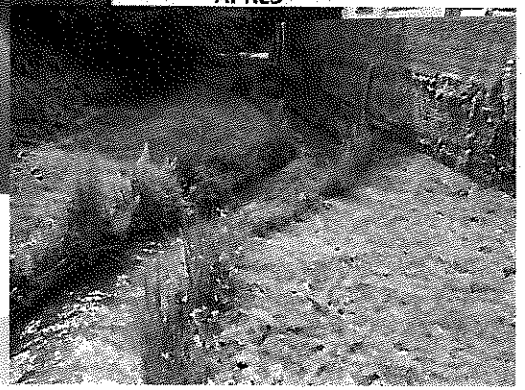

déversoir en amont

PROTECTION RAPPROCHÉE DE COURS D'EAU ET PLANTATIONS SUR BERGES

ENLEVEMENT DE SEDIMENTS POLLUES

CURAGE DES SÉDIMENTS POLLUÉS SUR LE CANAL D'HAZEBROUCK
(MAÎTRISE D'OUVRAGE : USAN)

PLATE FORME DE DEPOT DE SEDIMENTS
CANAL DE ROUBAIX

Comité de Bassin du 04/07/2014

ENLEVEMENT DE LA VEGETATION ENVAHISSANTE (CANAUX DU CALAISIS)

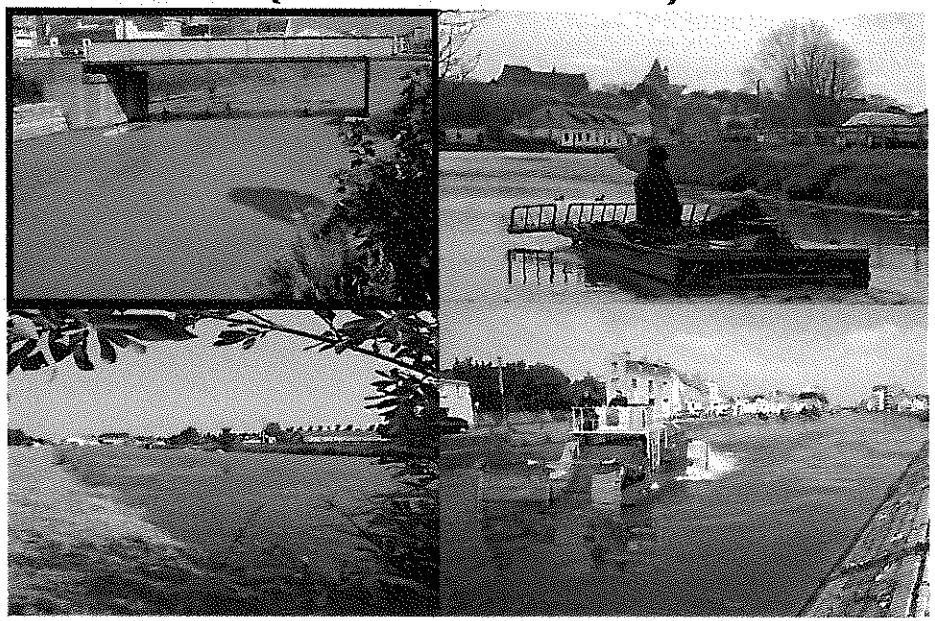

RESTAURATION ET PRESERVATION DE ZONES HUMIDES

RESTAURATION DES MARAIS DE FAMPOUX
(COM URBAINE ARRAS)

RESTAURATION D'UNE ZONES ALLUVIALE
A MARPENT (AGGLO MAUBEUGE VAL DE SAMBRE)

LAGUNES A FRESNES SUR ESCAUT (VNF)

ACQUISITION CONSERVATOIRE LITTORAL
MARAIS AUDOMAROIS

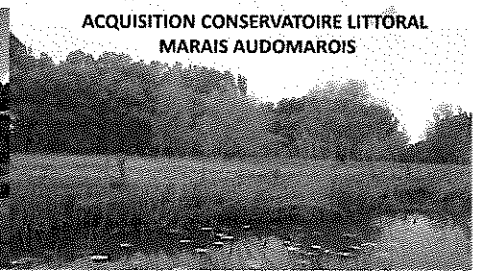

LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS

RAVINE

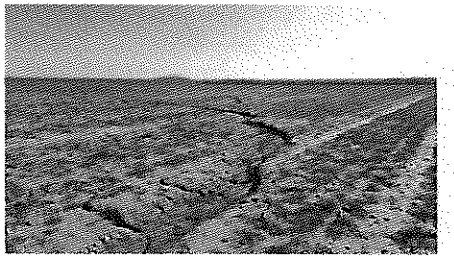

INONDATIONS À MAING 2007

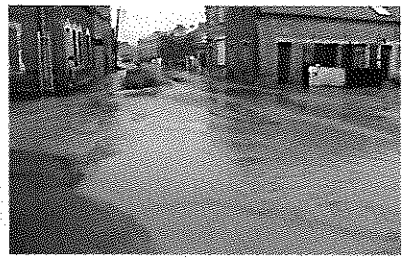

FASCINE

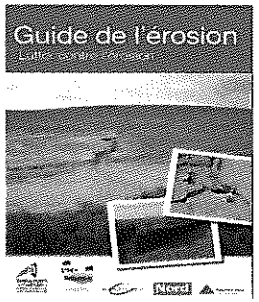

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

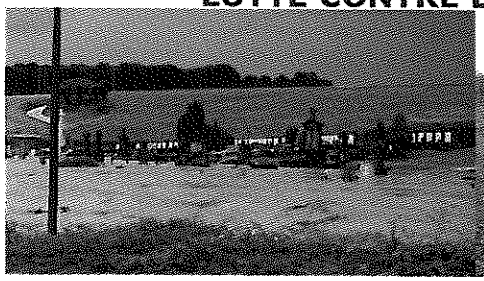

INONDATIONS A VILLERS PLOUICH 2008

ZONE D'EXPANSION DES CRUE
(FOSSÉ NOIR DE LILLERS, ARTOIS LYS, NOV.2010)

ZONE D'EXPANSION DE CRUES DE LA BOURRE (BASSIN DE LA LYS 2013)

EVALUATION DES TRAVAUX (AVANT / APRÈS)
SUIVIS BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES

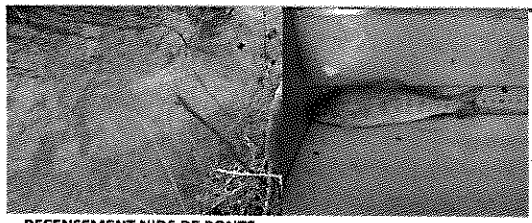

RECENSEMENT NIDS DE PONTE

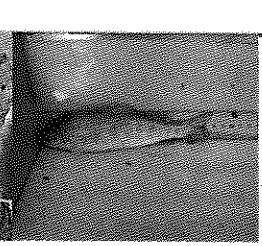

TRUITE FARIO

MESURE DES VITESSES D'ECOULEMENT
(AVANT ARASEMENT D'OUVRAGE)

SUIVI EFFECTIFS ANGUILLES

LAMPROIE DE PLANER

Les démarches globales

- ✓SAGE
- ✓SDAGE, Programme de mesures
- ✓Démarches globales et pluriannuelles
  - Diagnostics territoriaux Multi-Pressions (DTMP)
  - Plans Pluriannuels Concertés (PPC)
  - Plans pluriannuels de gestion des cours d'eau
  - ...
- ✓Formations, informations et communication

↳ Permet de prendre en compte les problématiques dans leur ensemble à des échelles de temps et d'espace cohérentes

NOS SUCCES

Nos succès

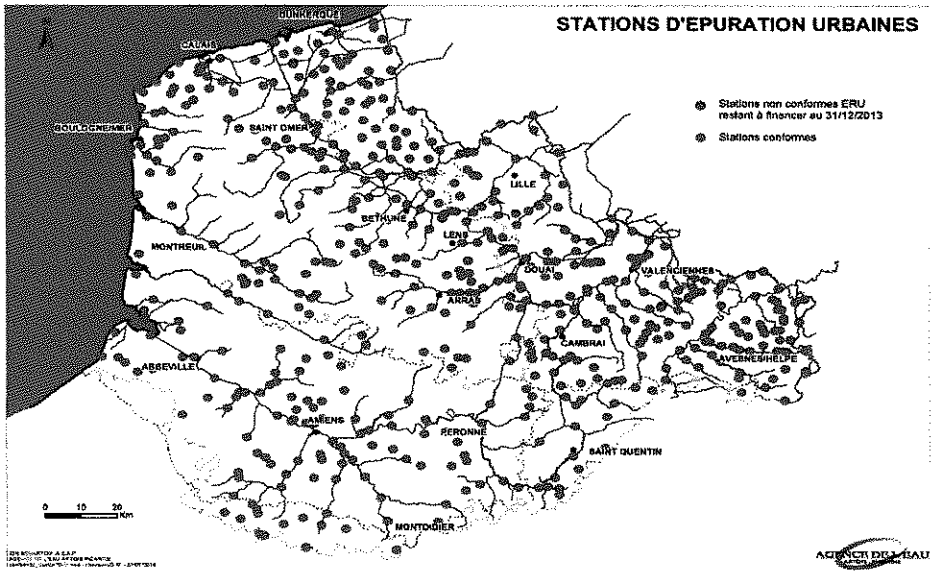

Nos succès

LES TROIS DOMS À FONTAINE/MONTDIDIER (80)

Evolution de la teneur en ammonium en mg/L

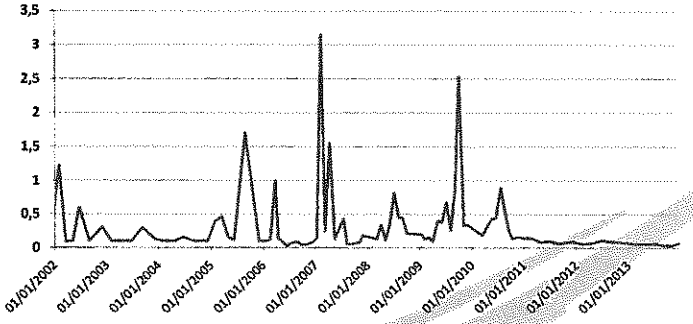

Comité de Bassin du 04/07/2014

Nos succès : Les opérations ORQUE = 30 en cours

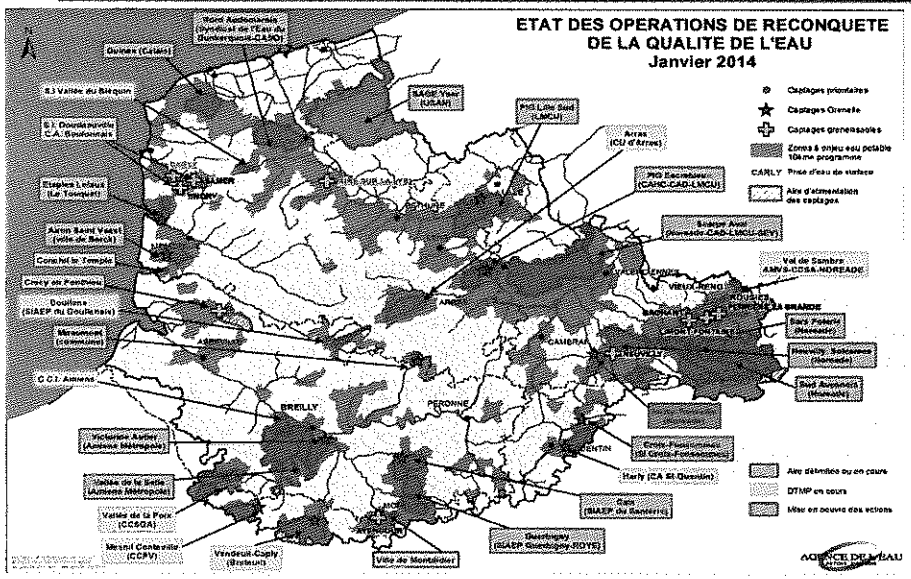

Nos succès : La politique PPC

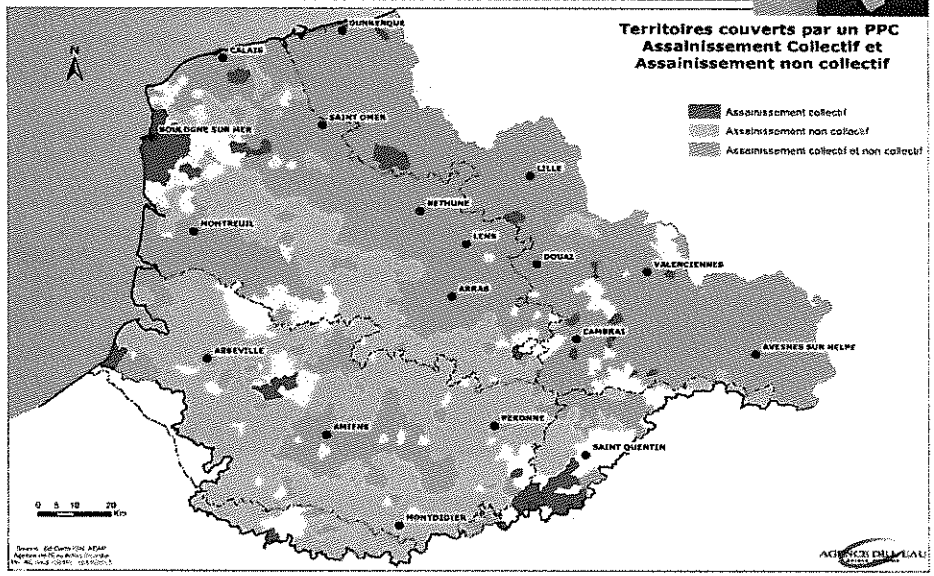

Nos succès

✓Pollutions diffuses

- 650 exploitations agricoles ;
- 25 000 ha engagés ;
- 18 M€ de participation financière.

Nos succès : industrie

Diminution de 65% des pollutions classiques (carbone et MeS) en 25 ans

Evolution des pollutions nettes des établissements industriels de 1980 à 2007

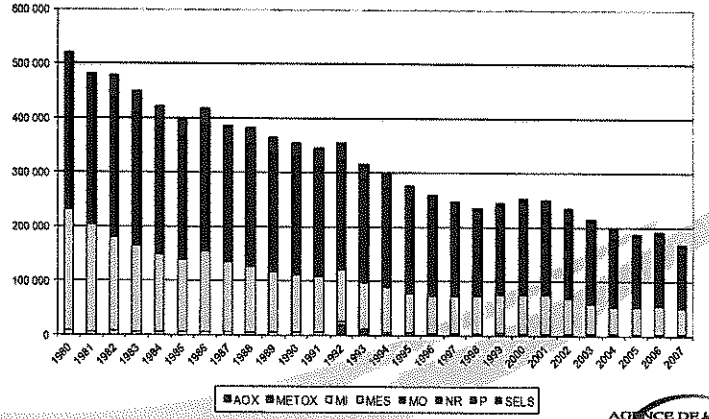

Nos challenges

✓Gestion intégrée des eaux de temps de pluie

- Limiter les rejets d'eaux usées au milieu naturel
- Développement des Techniques Alternatives

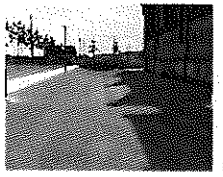
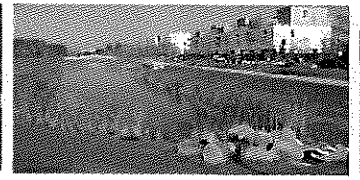

- Réalisation de bassins de stockage

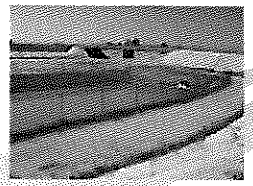

Nos challenges

✓La lutte contre les toxiques

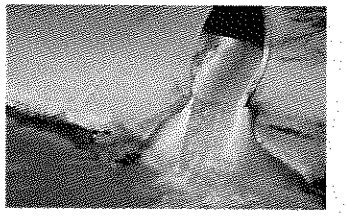

✓Pollutions dispersées

Nos challenges

✓**Concilier agriculture et protection de la ressource en eau**

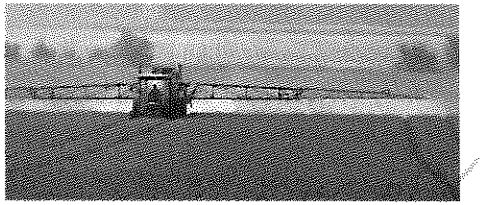

AB
AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

Nos challenges en hydromorphologie :
de nombreux chantiers à poursuivre

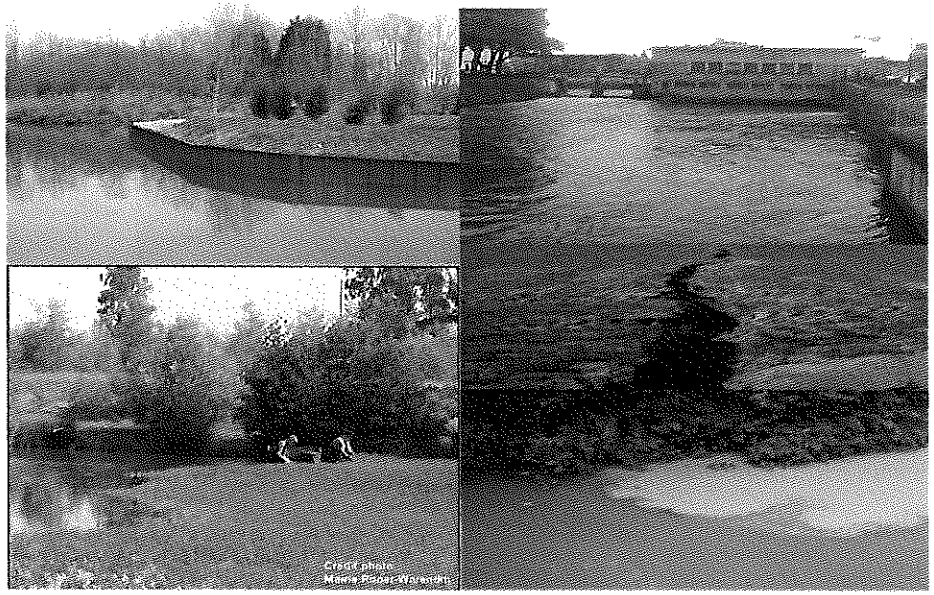

Des réussites...

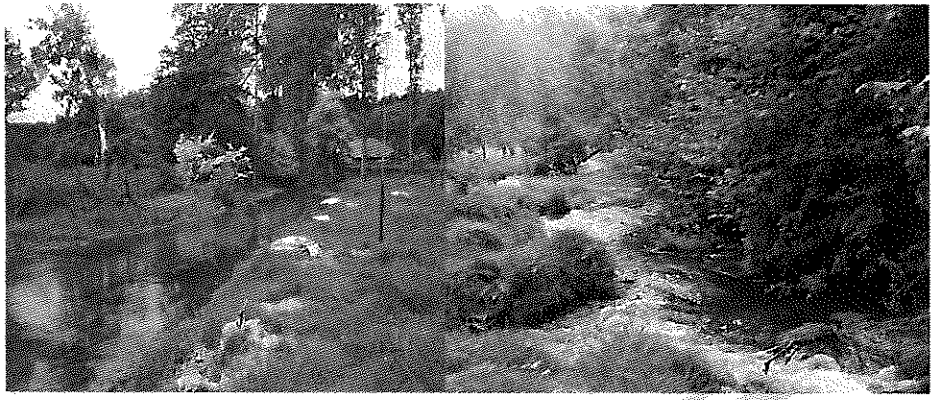

AVANT

APRES

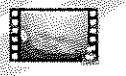

Rendez-vous le 12 septembre 2014
pour un séminaire d'information